

**COMMUNE DE MARLY**  
**Secrétariat**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2015 A 19 H 30**

---

**PRESIDENCE** : M. Lionel WALTER, Président

**PRESENCES** : Conseil général : 46  
: Conseil communal : 9

**EXCUSE-E-S** : Mme Claudia CLEMENT (PLR), MM. Cyril BENOIT (PDC), Jacques KUENLIN (PDC) et Bernard SCHNEUWLY (MV)

**SECRETAIRE** : M. Luc MONTELEONE

**REDACTRICE DU PROCES-VERBAL** : Mme Martine BOZIER, avec la collaboration de M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

**ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2015, adoption.
2. Plan financier 2016-2020, présentation.
3. Budgets 2016:
  - Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement ;
  - Examen du budget de fonctionnement ;
  - Examen et adoption du budget d'investissement ;
  - Adoption des budgets de fonctionnement et d'investissement ; vote final.
4. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours.
5. Divers.

~ ~ ~ ~ ~

M. Lionel WALTER, Président, ouvre la séance en saluant Monsieur le **Introduction**  
Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et  
Messieurs les Conseillers généraux, M. MONTELEONE, le public et les  
représentants de la presse.

M. WALTER relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon  
l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint,  
le Conseil général peut donc siéger valablement. Il rappelle en outre que les  
débats du Conseil général sont enregistrés, selon l'article 52 du Règlement  
du Conseil général, et seront effacés après l'approbation du procès-verbal.  
Le Président informe que des copies des documents traités ce soir sont à la  
disposition du public à l'entrée de la salle.

Pour la séance de ce soir, M. Lionel WALTER excuse l'absence de **Intervention du**  
Mme Claudia CLEMENT (PLR), MM. Cyril BENOIT (PDC), **Président**  
Jacques KUENLIN (PDC) et Bernard SCHNEUWLY (MV).

M. Lionel WALTER précise que la séance se déroulera de la façon suivante :  
la pause aura lieu à 20h45 et sera animée d'un intermède musical donné par  
l'ensemble vocal Animato ; l'apéritif de fin d'année aura lieu à la fin de la  
présente séance. M. WALTER annonce qu'il décidera, d'entente avec le  
Bureau et en fonction de l'avancée des débats, si la séance doit être  
interrompue pour être achevée la semaine prochaine. Afin d'éviter des  
malentendus ou des déficits de clarté, le Président demande que tout  
éventuel amendement soit adressé par écrit, même de manière manuscrite,  
afin de pouvoir voter sur une proposition claire. De plus, lors de l'examen  
des budgets, en cas de question ou de proposition de modification d'un  
poste comptable, M. WALTER souhaite que la parole soit demandée en  
levant la main et que soit annoncé de manière claire le numéro du compte  
correspondant. Le Président précise encore qu'il ne reviendra pas en arrière  
lorsqu'une page aura été tournée.

**Le Président passe au vote l'ordre du jour proposé, qui est accepté à la Décision  
majorité évidente, sans opposition.**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2015**

**Intervention du Président**

Le Président constate que le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2015 ne suscite aucune remarque.

**Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

**Décision**

**2. Plan financier 2016-2020, présentation**

**Intervention du Conseil communal**

En guise d'introduction, M. Jean-Pierre OERTIG rappelle quelques éléments de ce plan financier actualisé pour les cinq prochaines années.

Il précise que c'est un outil de conduite qui est extrêmement précieux pour le Conseil communal et qu'il tient compte d'objectifs stratégiques qui sont fixés à moyen terme. Cela permet aussi de remettre en question la structure des recettes et des dépenses. C'est donc un instrument de gestion qui reflète une situation existante et qui se projette dans l'avenir : on tient compte de prévisions à titre divers, d'ordre économique, politique et social. Cela permet également de situer la capacité d'investissement qui est à disposition et de préparer un programme d'investissements.

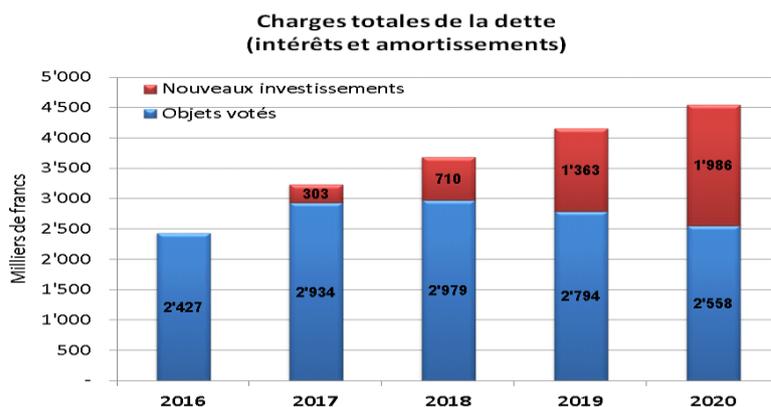
Les indicateurs financiers pris en compte sont les suivants.

Indicateurs financiers <i>Situations 2010 - 2014</i>	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Degré d'autofinancement</b> ( < 70% = problématique 70 – 100% = acceptable, bon)	54.6%	83.6%	93.5%	66.6%	68.7%
<b>Capacité d'autofinancement</b> ( < 10 % = faible) Moyenne 5 ans = 4.25% (faible)	2.9%	13.3%	3.8%	-2.0%	3.4%
<b>Quotité des intérêts</b> (2-5% = moyenne)	2.3%	2.2%	2.2%	2.2%	2.0%
<b>Quotité de la charge financière</b> (5 – 15% = supportable)	6.2%	6.0%	5.6%	6.2%	5.6%

M. OERTIG souligne que Marly se situe dans la zone problématique au niveau du degré d'autofinancement, puisque ce dernier se trouve, en 2014, à 68,7%.

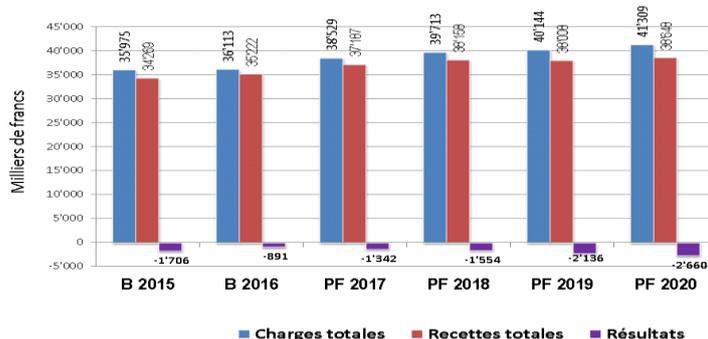
Indicateurs financiers <i>Situations 2010 - 2014</i>	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Endettement net par habitant</b> Moyenne des communes fribourgeoises	1'399 1'686	1'110 1'603	1'106 1'525	1'554 1'504	2'140 1'756
<b>Quotité d'investissement = activités d'investissement</b> ( < 10% = peu importantes, 10%-20% = moyennes)	6.45%	10.80%	5.05%	13.48%	17.01%
<b>Dettes brutes par rapport aux revenus</b> 50 – 100% = bonne	77.2%	75.0%	82.1%	89.8%	98.6%

L'un de ces indicateurs financiers reflète l'endettement net par habitant qui est comparé à la moyenne des communes fribourgeoises. Selon M. OERTIG, il convient d'être prudent avec cette comparaison. Effectivement, Marly passe à 2'140 francs par habitant en 2014 et la moyenne des communes fribourgeoises est de 1'756 francs. M. OERTIG relève que la dette brute par rapport au revenu est à 98,6 % à fin décembre 2014. Cette dette brute va certainement évoluer ces prochaines années, puisque des investissements arrivent à terme, dont les charges financières sont importantes.



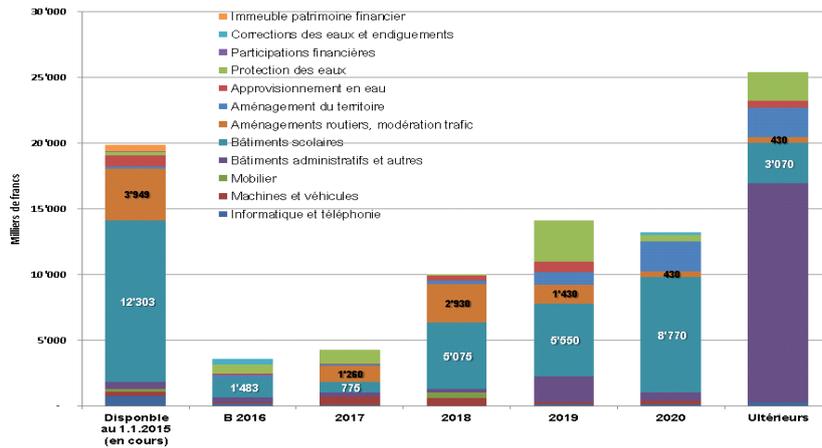
Les objets votés passeront en 2016 à 2'427'000 francs de charges totales. Dès 2017, de nouvelles charges arriveront pour de nouveaux investissements. En 2018, une charge très importante relative au bâtiment scolaire de Grand-Pré alourdit ce chapitre et on doit encore compter un montant de 710'000 francs pour de nouveaux investissements. En 2019 et 2020, M. OERTIG relève une baisse par rapport aux charges pour les objets votés, mais une augmentation par rapport aux nouveaux investissements. En 2020, ce sont 4,5 millions de francs de charges totales de la dette.

Au niveau du fonctionnement, M. OERTIG présente l'évolution des charges et des recettes en mettant en perspective les budgets 2015 et 2016 et le plan financier pour les années 2017 à 2020 :



M. OERTIG ne peut que constater l'évolution peu satisfaisante de ces résultats ; encore une fois, il rappelle qu'elle tient compte des investissements prévus. Le nouvel exécutif communal aura la tâche d'actualiser ce plan financier et prendra peut-être d'autres options à ce niveau.

M. OERTIG récapitule les investissements principaux pour 2016-2020 :



Ces investissements restent toujours un peu les mêmes, soit :

**Commune de Marly**  
 **Investissements principaux 2016- 2020**

Disponible au 01.01.15

- 21,6 mio. pour bâtiments scolaires ➤ 12,4 mio.
- 1,7 mio. pour bâtiments du patrimoine communal ➤ 83'000
- 7,2 mio. pour routes, trottoirs et génie civil ➤ 6,0 mio.
- 1,1 mio. Pour services éditaires ➤ 0,35 mio.
- 12,1 mio. pour protection et aménagement / environnement ➤ 1,2 mio.

M. OERTIG précise qu'une bonne partie des 12,1 millions pour la protection, l'aménagement et l'environnement est financée par des taxes.

Les choses peuvent évoluer rapidement. Ainsi, le plan financier présenté l'année dernière prévoyait une perte de 1,8 million en 2016 au niveau du fonctionnement : on se trouve à 900'000 francs en dessous. Pour les investissements 2016-2020, le plan présenté l'an passé prévoyait 58 millions et le nouveau plan financier les ramène à 45 millions. M. OERTIG est clair sur le fait que l'on reporte des investissements au-delà de 2021.

En conclusion, ces projections comportent de nombreux aléas. L'important est de pouvoir dégager des tendances. Ce n'est pas une copie conforme des budgets futurs, mais cela donne une limite supérieure et inférieure entre lesquelles s'exerce la marge de manœuvre.

M. OERTIG relève encore que les investissements prévus ne traduisent pas des « goûts de luxe » du Conseil communal. Les taux d'intérêt sont actuellement extrêmement attractifs, notamment pour les taux bloqués à long terme. Il faut se poser la question de l'investissement, en sachant que le marché est très intéressant. M. OERTIG explique que le plan financier permet également de fixer des objectifs stratégiques. Dans cet esprit, la prochaine équipe qui sera aux commandes, à l'exécutif, en 2016, devra établir un programme de législature, comme le font d'autres communes, programme qui doit aller plus loin que la vision actuelle. Ceci permettra, au bout d'une période de cinq ans, de faire un bilan de ce programme.

A propos des intérêts passifs (poste 32, page 2 du plan financier), Mme Dominique ALT (PDC) relève qu'ils passent de 737'000 francs en 2014 à 1,4 million en 2020. Cela permet de réaliser des amortissements clairement à la baisse puisque, entre le plan financier de l'année dernière et celui de cette année, il y a 12,5 millions d'investissements en moins. Elle constate en outre que l'on se trouve clairement dans une période attractive permettant de faire des investissements. En effet, on prévoit amortir, en l'espace de 5 ans, pour 12,7 millions d'investissements, en investissant 700'000 francs d'intérêts. Mme ALT comprend parfaitement toutes les démarches qui ont été faites les années dernières pour stopper ou prioriser les investissements. Le Conseil communal l'a démontré entre le plan financier de l'année passée et celui de cette année : nous avons 12,7 millions d'investissements en moins, en ne doublant que de 700'000 francs les intérêts (à 1,4 million de francs), et nous pouvons amortir 12,7 millions sur cinq ans. Il est même prévu des amortissements supplémentaires pour 1,9 million. Concrètement, Mme ALT souligne que le Conseil communal investit aujourd'hui 700'000 francs d'intérêts pour amortir 15 millions sur les cinq prochaines années. Elle croit vraiment qu'il faut entendre le message du Conseil communal ce soir : il a priorisé ses investissements et les chiffres donnés aujourd'hui sont tout à fait cohérents pour dire que c'est la période pour investir. Ceci dit, Mme ALT relève que, dans ce plan financier, ne figure pas d'augmentation d'impôt, et qu'on arrive à tenir un équilibre dans ces conditions. C'est donc la preuve qu'on a voulu ralentir et prioriser.

***Intervention de  
Mme ALT***

M. Jean-Pierre OERTIG, concernant ces amortissements supplémentaires, met ce poste 32 en parallèle avec le poste 48 « prélèvement sur les réserves ». Il y a des investissements pour l'eau et le feu qui seront financés

***Intervention du  
Conseil communal***

par des emprunts. Pour ne pas biaiser le résultat financier, on a contrebalancé le même montant sous « amortissements supplémentaires ».

Mme Dominique ALT (PDC) rappelle que, l'année dernière, le Groupe PDC était partagé sur la question de l'augmentation « complète » du taux des impôts, craignant une trop grande marge de manœuvre. Aujourd'hui, le Conseil communal a réduit cette marge de manœuvre, en réduisant de 12 millions le montant des investissements. Mme ALT insiste encore sur cette question de timing, puisqu'avec 700'000 francs d'intérêts de plus pour cinq ans, ce sont 15 millions qui sont amortis.

***Intervention de  
Mme ALT***

Mme Anne DEFFERRARD (PLR) fait part de la position de la Commission financière sur cette actualisation du plan financier quinquennal, pour la période 2016 à 2020, que lui a soumise le Conseil communal.

***Préavis de la  
Commission financière***

#### Fonctionnement

Par rapport au budget 2015, l'analyse du compte de fonctionnement par nature fait apparaître, sans les imputations internes, une augmentation moyenne des charges annuelles de 2.83% entre 2016 et 2020, ainsi qu'une augmentation moyenne des produits annuels de 2.45%.

Les charges de personnel augmentent de 1.59% chaque année en moyenne, en diminution par rapport au plan financier précédent.

Les intérêts passifs et les amortissements augmentent de 15.70% chaque année en moyenne, également en diminution par rapport au plan financier précédent. L'augmentation de ces charges est évidemment liée au plan financier des investissements.

L'augmentation des autres charges est largement tributaire des informations données par le canton et la commune a peu de prise sur leur contrôle.

#### Investissements

On constate un effort de priorisation des investissements qui consiste à les repousser au-delà de l'année 2020. Ce report ne signifie toutefois pas une remise en question, car certains deviendront certainement incontournables à moyen terme. Ces reports permettent d'avoir des pertes à la limite des 5%.

Des besoins sont avérés et, vu la situation de la commune, se pose la question du financement de ces investissements.

Si on ne veut pas toucher au taux de l'impôt, nous ne pouvons qu'espérer que les nouvelles zones de développement permettent de nouvelles entrées fiscales, sans induire trop de charges pour la commune. Toutefois ces entrées ne peuvent raisonnablement être escomptées avant 2020 et au-delà.

Conclusion

La Commission financière prend acte de cette feuille de route du Conseil communal. Pour les raisons invoquées ci-dessus, et sachant que Marly va au-devant de grandes difficultés sans des ressources supplémentaires, il est très difficile à la Commission financière de donner un préavis. Toutefois comme les pertes sont contenues, une courte majorité de la Commission donne un préavis positif.

**3. Budgets 2016**

**Intervention du Président**

Selon l'article 32.5 du règlement du Conseil général, le Président informe que l'entrée en matière est acquise de plein droit. Il constate qu'aucune demande de renvoi des budgets 2016 n'est formulée.

➤ **Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement** **Intervention du Conseil communal**

M. Jean-Pierre OERTIG présente les principaux résultats du budget 2016 :

Budget de fonctionnement (en milliers de francs)		Budget des investissements (en milliers de francs) - à charge 2016	
Charges	40'273	Dépenses	3'680
Revenus	39'382	Recettes	272
<b>Excédent de charges</b>	<b>891</b>	<b>Excédent de dépenses (investissements nets)</b>	<b>3'408</b>

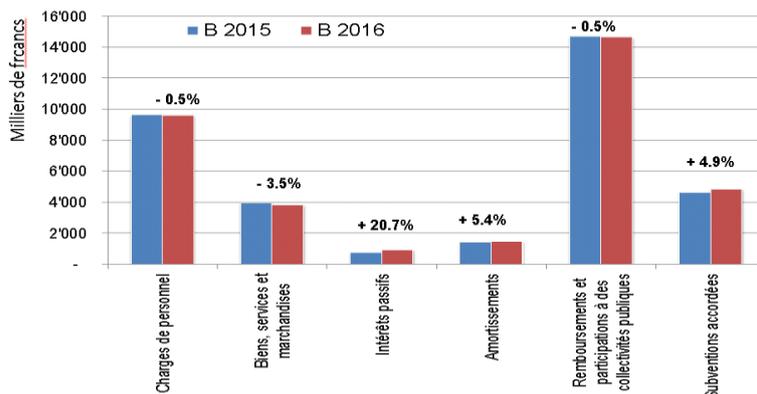
Ces mêmes résultats, mais sans les imputations internes, se traduisent de la manière suivante :

Hors imputations internes et en milliers de francs	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
Total des recettes	34'941	34'269	35'222
Total des charges	35'047	35'975	36'113
<b>Résultats</b>	<b>- 106</b>	<b>- 1'706</b>	<b>- 891</b>
Taux de dépassement des produits par les charges	0.30 %	4.98 %	2.53 %

Le taux de dépassement des produits par les charges représente 2,53%. Effectivement, par rapport à 2015, M. OERTIG remarque que cela est une nette amélioration. Il en ressent une certaine satisfaction, car le Conseil communal a réussi à contenir l'explosion des charges. Le plan financier précédent prévoyait en effet pratiquement 1,9 million de pertes en plus.

Force est dès lors de constater que le Conseil communal a réussi, en faisant de gros efforts, à ramener cette somme à 891'000 francs. Subsiste cependant la déception du déséquilibre budgétaire, qui persiste malgré tous les efforts entrepris. En l'état actuel, M. OERTIG souligne que le Conseil communal dispose d'une marge de manœuvre relativement restreinte en matière d'économies supplémentaires.

La répartition des charges s'établit ainsi :

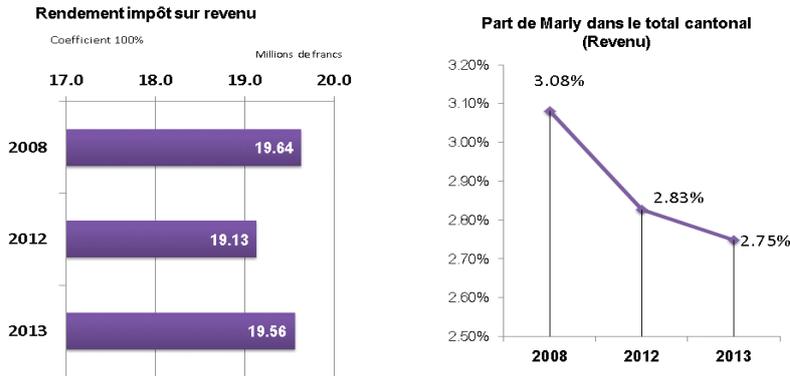


M. OERTIG souligne qu'il y a maintenant des « moins » là où les charges sont totalement maîtrisables par le Conseil communal. Globalement, les charges du personnel ont diminué de 0,5%, de même que la rubrique biens, services et marchandises, qui est réduite de 3,5%. Il estime cela extrêmement positif, même s'il est certain que les intérêts des dettes vont augmenter, de même que les amortissements. De plus, dans le domaine scolaire, si les CO vont coûter plus à la commune, les écoles primaires coûteront moins, dans un rapport avantageux pour notre commune. M. OERTIG retient un élément essentiel : on a créé une bonne base pour les années futures. Il faut continuer sur ce chemin pour arriver à l'objectif avoué d'un budget équilibré.

Le détail des investissements s'établit ainsi :

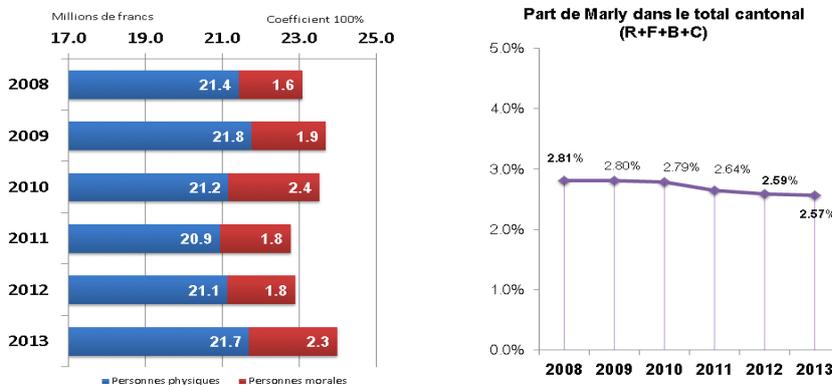
Investissements nets : en milliers de francs	Budget 2016	
	Budget 2016 Total	Dont nouveaux investissements 2016 - soumis vote
Administration	366.6	185.0
Ordre public	235.3	35.3
Enseignement et formation	8'541.8	1'482.8
Culture, loisirs, sports	190.0	-
Santé	-	-
Affaires sociales	-	-
Transports et communications	2'836.1	90.0
Protection et aménagement environnement	1'801.5	1'568.0
Economie	-	-
Finances et impôts	63.2	47.2
<b>Investissements nets</b>	<b>14'034.6</b>	<b>3'408.3</b>

M. OERTIG constate l'importance du poste « enseignement et formation » et la « faiblesse » des produits fiscaux par rapport aux revenus :



Les chiffres indiqués jusqu'en 2013 sont définitifs. En 2008, le rendement d'impôt sur le revenu était de 19,64 millions, alors qu'il se situe, en 2013, à 19,56 millions. Ce rendement est inquiétant, car le nombre de contribuables a augmenté ces dernières années. La part de Marly dans le total cantonal est en chute libre, passant de 3,08% en 2008 à 2,75 % en 2013. Cela démontre bien qu'il y a un problème à ce niveau.

L'évolution du rendement total des impôts ordinaires s'établit ainsi :



De 2008 à 2013, M. OERTIG constate là encore que, par rapport au canton, la part de Marly est descendue de 2,81 % à 2,57 %. Comme la Commission financière l'a aussi compris, il pense que d'ici quelques années, une adaptation du coefficient d'impôt sera nécessaire.

Suite à la demande de plusieurs chefs de groupe, M. OERTIG commente encore les conséquences mesurables, ou non, des mesures et étapes découlant de l'analyse stratégique et financière en cours, car beaucoup de choses ont été faites.

Quoi	Effet dès	Montant approx.
Externalisation des ADB	2016 <u>ss</u>	??
Assurance accident non prof. et perte de gain maladie – cotisations mises à charge des employés	2015	10'000
Assurance LPP – réduction des prestations assurées	2016	200'000
Retenues des cotisations AVS/AI.. sur indemnités des Conseillers communaux	2015	10'000
Réduction budget Marly Sympa	2015	2'000
Suppression de l'aide communale aux logements pour personnes au bénéfice de PC	2015	61'000
Plafonnement des dons aux œuvres d'utilité publique	2015	0
Plafonnement de la subvention pour la puériculture	2015	0
Augmentation du prix de la vignette pour déchets verts	2016	20'000
Réduction du tarif pour jetons de présence des CG	2015	10'000
Suppression d'un camp de ski (sur deux)	2016	12'250
AES – adaptation des tarifs	2015	40'000
Adaptation du Règlement du feu – taxe d'exemption	2017	80'000
Mise en place d'une stratégie IT	2015	??
<b>Analyses en cours :</b>		
Règlement du personnel		
Externalisation du service de police		
Externalisation de la conciergerie du bâtiment communal		

L'externalisation du recouvrement des ADB produira des effets d'ici une année ou deux. La réflexion sur l'assurance LPP pour le personnel communal, qui a beaucoup occupé cette année, a abouti à une révision des prestations à la baisse, sans que cela soit forcément au détriment des assurés. Pour ce qui est de la mise en place de la stratégie informatique, M. OERTIG précise que les économies seront certainement mesurables d'ici deux à trois ans.

Au sujet des analyses en cours, M. OERTIG indique qu'elles se poursuivront sur une bonne partie de 2016. Le règlement du personnel va être revu de fond en comble. Une externalisation du service de police est à l'étude, de même que celle de la conciergerie du bâtiment communal.

#### Sur le budget de fonctionnement 2016 - message 05-15

En préambule, Mme Anne DEFFERRARD (PLR) rappelle que, comme défini dans la loi, la Commission ne se prononce que sous l'angle de l'engagement financier des budgets qui lui sont soumis. C'est sous cet angle qu'elle a examiné tant les charges que les produits du budget de fonctionnement 2016.

**Préavis de la  
Commission financière**

Chapitres 0 à 8, valeurs nettes, hors imputations internes

Par rapport au budget 2015, le chapitre 0 est maîtrisé, stoppant l'augmentation habituelle d'environ 5% par année ces dernières années.

Les chapitres 1 à 8 diminuent globalement d'environ CHF 150'000 ou 0.6%.

Les principales variations proviennent de :

- chapitre 2 qui diminue de CHF 300'300 ou 3.5% - essentiellement des charges liées
- chapitre 5 qui augmente de CHF 195'965 ou 6.5% - essentiellement des charges liées.

Les variations des autres chapitres varient entre + 24.81% et -5.51% pour des valeurs absolues entre + CHF 34'480 et – 48'630.

On peut déjà constater les effets positifs des diverses mesures prises suite aux diverses analyses effectuées durant ces deux dernières années. Cet effet est particulièrement remarqué pour les frais en relation avec le personnel. Il transparaît également au travers de petites économies dans les autres chapitres.

Pour ce budget, on profite de la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes, suite à la mise en vigueur de la nouvelle loi scolaire. Le règlement d'application de cette loi n'est pas encore entré en vigueur et la situation reste donc sujette à évolution. Notamment, l'articulation entre le rôle des responsables d'établissements (employés du canton) et du service des écoles de notre commune pourrait nécessiter une refonte organisationnelle.

Chapitre 9, Finances et impôts, valeurs nettes, hors imputations internes

Globalement, ce chapitre augmente de CHF 664'480 ou 2.84%. L'analyse des rubriques, en relation avec les impôts directs des personnes physiques et morales, laisse apparaître une augmentation de CHF 1'095'200 ou 6% (estimation fournie par le canton).

Les intérêts à moyen et long terme augmentent de CHF 212'450 ou 31.4%, tandis que les amortissements augmentent de CHF 79'260 ou 5.44%, pour un total cumulé de CHF 291'710. Si on compare l'évolution par rapport à 2014, cela représente une augmentation de plus d'un demi-million.

Le Conseil communal a présenté un budget en adéquation avec notre situation financière actuelle et les attentes du Conseil général. Aujourd'hui, nous avons tout de même une perte budgétée de CHF 891'200 et Marly n'échappera pas à une réflexion profonde sur les moyens à disposition pour son fonctionnement et les importants projets d'investissements qui se

profilent. Le Conseil communal a déjà fait un grand travail dans ce sens et, à notre avis, a tous les outils en main pour prendre les décisions nécessaires. En s'appuyant sur ces réflexions, la Commission préavise favorablement ce budget.

M. Sergio MANTELLI indique que le groupe PLR a pris acte du déficit présenté de 891'000 francs qui se trouve en dessous de 885'000 francs par rapport au budget 2015 et de 901'000 francs inférieur aux chiffres de 2016 intégrés dans le plan financier 2015-2019. En faisant abstraction des variations sur les postes dont la commune n'a que peu d'influence, on constate l'effort du Conseil communal à vouloir contenir les dépenses et à chercher des sources d'économies supplémentaires. On est toutefois encore loin de l'équilibre et l'avenir reste incertain quant à l'évolution des rentrées fiscales. On ne peut cependant que saluer cet effort du Conseil communal ainsi que cette attitude qui est cohérente par rapport à la volonté exprimée par les Marlinois lors du référendum sur la hausse d'impôt et également à la politique de rigueur qui est prônée par le Groupe PLR. M. MANTELLI ne peut que souhaiter que ces principes, ajoutés à ceux d'une remise en question de certaines habitudes de gestion, ainsi qu'une redéfinition de certaines priorités en adéquation avec les moyens disponibles et dans le respect d'une fiscalité acceptable pour les contribuables, puissent être également poursuivis au cours de la prochaine législature.

***Intervention de  
M. MANTELLI***

Malgré les efforts d'austérité consentis depuis plusieurs années, et qui se ressentent fortement dans le budget 2016, M. Bruno RÜEGER (PS) constate que ce dernier présente un déficit de près de 900'000 francs. On constate une forte progression des charges de la dette, ce qui présuppose une péjoration de la marge nette d'autofinancement et donc une capacité d'investissement des plus réduites. Le constat est le même que l'année dernière : ce seront les recettes qui feront défaut et le groupe PS déplore la politique du 5% qui consiste à estimer que l'on peut très bien continuer comme cela tant qu'on a la tête hors de l'eau et que l'on n'atteint pas la limite fatidique du dépassement des charges. Cette vision rétrograde ne permet pas de pallier le manque d'investissement et M. RÜEGER le déplore fortement. Si les membres du Conseil général et du Conseil communal sont ainsi satisfaits, M. RÜEGER estime qu'ils soutiennent une politique du surplace et de l'immobilisme. La dette va continuer de croître et on ne va même plus avoir la possibilité d'entretenir notre patrimoine, dont principalement les bâtiments.

***Intervention de  
M. RÜEGER***

**➤ Examen du budget de fonctionnement****Intervention du  
Président**

Le Président passe en revue le budget de fonctionnement 2016 (pages 3 à 33), chapitre par chapitre. Il demande que soient précisés la page et le n° du compte lors de chaque intervention, sollicitée en levant la main.

**Chapitre 0 – Administration, pages 3 à 5**

Pas de remarque.

**Chapitre 1 – Ordre public, pages 6 à 8**

Pas de remarque.

**Chapitre 2 – Enseignement et formation, page 9****Compte 21.352.04 – Sports et semaines sportives****Intervention de  
Mme WIDMER-COMMENT**

Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC) constate que le Conseil communal a choisi de diminuer de moitié la subvention pour les camps d'hiver. Elle précise qu'un camp coûte environ 420 francs par enfant, le prix demandé aux parents étant quant à lui de 200 francs. Le reste était jusqu'à maintenant couvert par la subvention communale, soit environ 140 francs par élève, par Jeunesse et Sports, par Pro Juventute ainsi que par les actions réalisées par les enseignants. Avec la réduction proposée, 70 francs seulement seraient pris en charge par la subvention communale, soit un camp tous les deux ans ; conséquence de cela, elle voit, à assez court terme, l'abolition des camps et demande si c'est bien le vœu du Conseil général. Pour beaucoup d'élèves en effet, ce sont les seules deux années de leur vie où ils ont la possibilité de partir en camp d'hiver. Le concept ski de la commune, qui est chapeauté par le professeur de sport, prévoit que les élèves skient chaque année de l'école primaire, au moins à la Berra. Si les élèves ne partent plus en camp, ils vont donc se rendre à la Berra pour des journées de ski pour lesquelles le transport coûtera tout autant, voire plus, que la subvention communale accordée pour les camps. Est-ce prévu dans les budgets ? Mme WIDMER-COMMENT ne le croit pas. Elle souhaite vraiment que les enfants de 7 et 8 H puissent bénéficier de ce camp d'hiver et rappelle que ce sont les seules subventions accordées pour des camps. En conclusion, Mme WIDMER-COMMENT demande au Conseil général que la subvention totale de 47'550 francs soit accordée, soit un montant de 12'250 francs à ajouter au budget 2016.

Mme Françoise SAVARY explique que la diminution de cette subvention est une mesure d'économie décidée par le Conseil communal. Elle a été motivée également par le désaccord de certains enseignants vis-à-vis du

**Intervention du  
Conseil communal**

maître de sport. Or, ce dernier est aussi engagé pour gérer techniquement le camp de ski. De plus, deux classes se sont séparées du camp de Fiesch et le Conseil communal ne souhaite pas que chacun fasse son camp de ski de son côté. En un seul camp, les élèves apprennent la vie en communauté, à connaître les camarades des autres classes, les camarades de l'autre établissement. Mme SAVARY propose de maintenir la suppression décidée.

Pour sa part, Mme Line WIDMER-COMMENT(PDC) estime que les propos de Mme SAVARY n'ont rien à voir et maintient sa demande. Elle le fait au nom de tous les enseignants qui partent en camp.

***Intervention de  
Mme WIDMER-COMMENT***

***Le Président passe au vote la proposition du Conseil communal, soit de maintenir le poste 21.352.04 à 35'300 francs, proposition qui est refusée par 21 voix contre 19, et 5 abstentions.***

***Décision***

***Au vote, la proposition de Mme WIDMER-COMMENT (PDC), qui consiste à augmenter ce poste à 47'550 francs et donc de rétablir l'entier de la subvention accordée aux camps de ski, est acceptée par 21 voix contre 17, et 7 abstentions.***

***Décision***

#### Chapitre 21 – cycle scolaire obligatoire

Pour M. Sergio MANTELLI (PLR), il n'est pas clair si la nomination des responsables d'établissement, à la charge du Canton, aura une incidence sur les frais du personnel de la commune en termes de secrétariat, d'assistance ou autre, si quelque chose est prévu au budget.

***Intervention de  
M. MANTELLI***

Mme Françoise SAVARY explique qu'il est trop tôt pour le faire, car le règlement d'application n'entrera en vigueur qu'en août 2016. Pour l'instant, le canton prend en charge les responsables d'établissement à 100 %, tandis que les enseignants sont pris en charge à 50 % par le canton et à 50 % par la commune.

***Intervention du  
Conseil communal***

#### Chapitre 2 – Enseignement et formation, page 10

Pas de remarque.

#### Chapitre 3 – Culture, loisirs, sports, page 11

##### Compte 34.312.02 – Chauffage vestiaires du Centre sportif

M. Claude BIELMANN (MV) souhaite savoir si l'on a tenu compte du nouveau chauffage qui va être mis en service en 2016.

***Question de  
M. BIELMANN***

M. Eric ROMANENS estime qu'il est prématuré de prendre en compte ce nouveau chauffage. Actuellement, les travaux sont en cours et le chauffage a été stoppé. Le « risque » est d'avoir une bonne surprise dans les comptes de l'année prochaine.

***Réponse du  
Conseil communal***

#### Chapitre 3 - Culture, loisirs, sports, pages 12 et 13

Pas de remarque.

**Chapitre 4 – Santé – page 14****Compte 41.351.00 – Participation subvention soins spéciaux établissements pour personnes âgées*****Question de  
M. BIELMANN***

Dans les commentaires fournis, M. Claude BIELMANN (MV) remarque que ces coûts sont répartis à raison de 45% pour l'Etat et de 65% pour les communes, ce qui représente 110%. A-t-on une explication ?

Mme Mary Claude PAOLUCCI relève effectivement une faute de frappe. Les coûts sont répartis à raison de 45-55 %.

***Réponse du  
Conseil communal*****Chapitre 5 – Affaires sociales – page 15*****Intervention de  
Mme LACOTTE***

Mme France LACOTTE (PLR) annonce avoir remis à l'instant un postulat à M. Lionel WALTER, Président, au sujet de la crèche. En effet, comme tous les contribuables, Mme LACOTTE recherche les économies et les synergies, puisque Marly est dans les chiffres rouges. Selon elle, des efforts doivent être faits pour mieux informer à tous les niveaux. Loin d'elle l'idée de faire du prosélytisme, car logiquement une prise de conscience doit conduire sur une remise en question. Selon le règlement, la surveillance de l'administration de la commune incombe au Conseil général. C'est dans cette optique que Mme LACOTTE a réalisé une investigation sur quatre crèches. Les crèches favorisent la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Fribourg ayant la population la plus jeune de Suisse, Mme LACOTTE relève qu'il est nécessaire de générer de telles structures communalisées et privées. On peut même espérer une plus large implication avec le temps aux niveaux des entreprises.

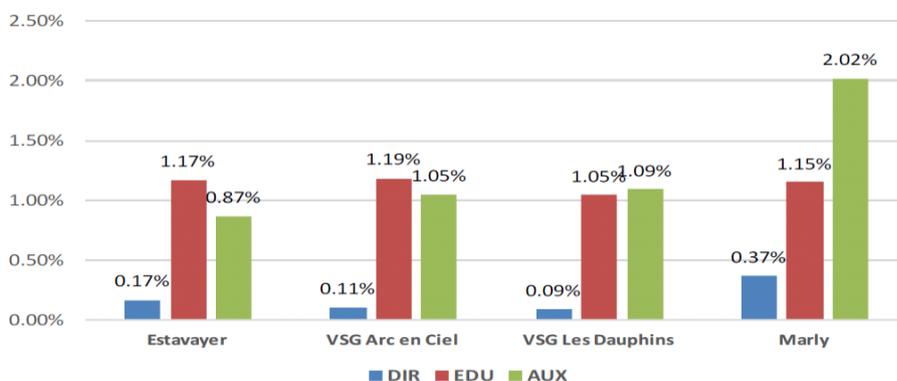
La recherche comparative de Mme LACOTTE a pour objectif principal de montrer la répartition du personnel des quatre crèches prises en compte qui sont Estavayer-le-Lac (communalisée), les crèches Les Dauphins et Arc-en-ciel de Villars-sur-Glâne (fondation), et enfin Les Poucetofs de Marly. Cette estimation s'appuie sur des bases communes, sans considérer les salaires. Elle est calculée en EPT (pourcentage emploi plein temps), en tenant compte du nombre d'enfants et des heures d'ouverture. Mme LACOTTE présente un diagramme qui montre en couleur la charge de travail qui en résulte (volume calculé en % par heure en EPT, selon le référentiel du Service Education Jeunesse):

Comparaison de crèches :  
Personnel (EPT) par enfant et par heure d'ouverture

	nbre enfants	nbre de collab.	Ouverture par semaine (h)	EPT par enfant et heure d'ouverture				
				DIR	EDU	AUX	TOTAL	
Estavayer	26	12	11.5	Estavayer	0.17%	1.17%	0.87%	2.21%
VSG Arc en Ciel	28	14	13.25	VSG Arc en Ciel	0.11%	1.19%	1.05%	2.35%
VSG Les Dauphins	32	14	13.75	VSG Les Dauphins	0.09%	1.05%	1.09%	2.23%
Marly	32	29	11	Marly	0.37%	1.15%	2.02%	3.54%

Les EPT "autres" tel que Nettoyage, Cuisine, Conciergerie ou Employés de maison n'ont pas été pris en compte

Comparaison de crèches :  
Personnel (EPT) par enfant et par heure d'ouverture



Mme LACOTTE constate que la rubrique comprenant les éducatrices et le personnel qualifié-certifié (rubrique rouge) se situe au-dessus des normes données par le SEJ. Cela est rassurant pour l'éducation. Pour ce qui est des auxiliaires, des aides et des stagiaires (rubrique verte), Mme LACCOTE relève qu'à Marly leur nombre est doublé, comme la statistique le démontre. Une juxtaposition des données reçues laisse transparaître un problème au niveau de la gestion des charges dans la zone de la direction en bleu et dans celle des auxiliaires en vert. Le sentiment de Mme LACOTTE est confirmé : c'est plus qu'une présomption, notre crèche a trop de personnel dans ces deux secteurs. Il en résulte aussi une augmentation de travail pour les RH et la comptabilité de la commune.

Faut-il choisir alors la solution de facilité, en prétextant que les autres crèches sont moins efficaces, moins performantes ? Faut-il sous-estimer les effets de ce surcoût visible à l'œil nu pour les budgets futurs ? Mieux : ignorer le montant de l'épargne réalisable et se passer des synergies promises ? On n'est pas à 100'000 francs près ! Ou enterrer l'idée d'une optimisation des coûts de la commune ? Non, selon Mme LACOTTE, mieux vaut agir que subir !

En première lecture, depuis 2013, les chiffres du budget de la crèche sont plus ou moins respectés. Peut être que ce problème de management organisationnel existait avant la communalisation. Mme LACOTTE en déduit qu'une analyse plus approfondie de la part du Conseil communal d'alors aurait été profitable.

Mme LACOTTE émet donc trois propositions. Au vu de cette situation, elle estime que la demande d'un rapport approfondi établi par un organisme neutre et indépendant est nécessaire. Cela consiste en une analyse sur les coûts et performances, avec des chiffres vérifiés et vérifiables, tout en respectant les divers règlements du Département de la santé et des affaires sociales et du Service de l'éducation et de la jeunesse. Si cela n'est pas possible à court terme, Mme LACOTTE demande au minimum une prise de position claire du Conseil communal sur les problématiques soulevées dans cette intervention, ce lors du prochain Conseil général. Ou, ultime option que Mme LACOTTE laisse considérer, une reprivatisation de la crèche.

Pour conclure, Mme LACOTTE le concède : tout n'est pas rose.

M. Lionel WALTER constate donc le dépôt d'un instrument parlementaire sous la forme d'un postulat de Mme France LACOTTE (PLR) et cosigné par six autres Conseillers généraux. M. WALTER donne connaissance de deux articles concernant le dépôt de propositions et de postulats : *« les propositions ou postulats peuvent être faits par oral ou par écrit. La proposition ou le postulat formulé par écrit doit être remis au Secrétaire avant ou pendant la séance. L'auteur doit en faire une présentation orale lors de la séance. Lors du dépôt d'une proposition ou d'un postulat par oral, l'auteur en communique le texte par courriel ou par écrit au Secrétaire. Celui-ci transmet à tous les membres du Conseil général avant la prochaine séance des groupes »*. Selon l'article 42, *« la proposition ou le postulat est transmis au Bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le Bureau peut demander à ce propos l'avis du Conseil communal ou d'experts externes. Le Bureau émet un préavis à l'intention du Conseil général avant la prochaine séance de ce dernier. Tout préavis concluant à l'irrecevabilité ou à une autre qualification que celle retenue par l'auteur est motivé »*. M. WALTER annonce que le Bureau du Conseil général examinera la valeur juridique du postulat déposé par Mme LACOTTE, sans prendre position sur son contenu, lors de sa prochaine séance. La transmission ou non du postulat sera votée lors de la prochaine séance.

**Intervention du  
Président**

Mme Dominique ALT (PDC) souhaite savoir si le Bureau a la possibilité d'inverser les deux options, c'est-à-dire de lire d'abord la prise de position du Conseil communal et ensuite celle de l'organe externe.

**Question de  
Mme ALT**

M. Lionel WALTER répond que le Bureau peut même choisir de ne faire ni l'un ni l'autre. Il précise que le Bureau peut demander à ce propos l'avis du Conseil communal ou d'experts externes. Et le Bureau ne se prononce que sur la recevabilité.

**Réponse du  
Président**

Compte 54.365.00 – Subvention crèches

**Intervention de  
M. SAGER**

M. Kurt SAGER (PLR) remarque qu'un montant de 40'000 francs a été mis au budget 2016, alors qu'une somme de 25'000 francs avait été budgétisée en 2015. En lisant les commentaires figurant en page 19, M. SAGER relève que la participation aux autres crèches que celle des Poucetofs est estimée à 40'000 francs et que l'augmentation est due à un nombre plus important d'enfants placés. Par une simple règle de 3, M. SAGER explique que si on compte 25'000 francs pour 16 enfants, ce sont 25 enfants placés qui reviennent à 40'000 francs. En divisant les 40'000 francs du budget 2016 par 25 enfants, le coût par enfant se monte à 1'600 francs. M. SAGER constate ensuite qu'entre les charges et les produits de la rubrique 544, il existe une différence de 445'000 francs. En divisant ce montant par les 32 places que compte la crèche Les Poucetofs, M. SAGER parvient à un coût de 14'000 francs par enfant. Il observe donc que soit les autres crèches dans lesquelles des enfants de Marly sont placés font un immense cadeau, soit Les Poucetofs est bien onéreuse.

Comme elle l'a dit à plusieurs reprises, Mme Mary Claude PAOLUCCI explique que les parents sont subventionnés par la commune en fonction de leur salaire et que la commune subventionne la crèche à raison de 30 francs par jour et par enfant placé. C'est la différence des 400'000 francs relevée par M. SAGER. Mme PAOLUCCI précise encore que les parents que la commune subventionne dans les autres crèches le sont de la même manière que si ces enfants étaient placés à Marly. Si ces enfants sont placés ailleurs, c'est parce qu'il n'y a plus de place à Marly ou parce qu'on n'est pas assez souple pour leur donner les prestations qu'ils demandent. A la connaissance de Mme PAOLUCCI, les autres crèches sont également subventionnées par les autres villes.

**Réponse du  
Conseil communal**

Chapitre 5 – Affaires sociales, page 16

Pas de remarque.

**Chapitre 6 – Transports et communications, pages 17 à 18****Compte 65.316.01 – Rickshaws – locations véhicules*****Intervention de  
M. MANTELLI***

M. Sergio MANTELLI (PLR) constate que les rickshaws coûtent 48'000 francs aux contribuables et que ce programme, compte tenu de ses limites, n'a pas montré un réel bénéfice pour la population. Comme déjà soulevé par le PLR lors de la discussion du budget 2015, M. MANTELLI estime urgent de revoir l'utilité de ce service, de réfléchir à un programme d'occupation qui soit plus en adéquation avec les besoins de la population.

M. Jean-Pierre HELBLING admet que ce service a posé quelques problèmes en 2015, dus à des pannes techniques. Une rencontre a eu lieu avec les personnes qui louent les rickshaws et une solution est recherchée pour rentabiliser ce service, avec des prestations complémentaires pour l'année prochaine. L'idée est de tester encore ce service durant 2016, puisqu'il existe un contrat avec des sponsors, et de faire le bilan durant l'automne 2016. M. HELBLING rappelle que la demande est là, surtout de la part de personnes âgées, qui réservent régulièrement ces engins plusieurs fois par semaine, à des heures bien précises. Nous devrions disposer, dès l'année prochaine, de batteries beaucoup plus puissantes qui permettraient de couvrir l'ensemble du territoire de la commune, ce qui n'est pas le cas actuellement.

***Intervention du  
Conseil communal*****Chapitre 7 – Protection, aménagement, environnement – pages 18 à 21**

Pas de remarque.

**Chapitre 8 – Economie – page 22****Compte 81.314.00 – Entretien des forêts communales*****Questions de  
M. SPÄTH***

M. Bertrand SPÄTH (MV/PVL) a pris note qu'il existe des coûts plus élevés que d'habitude à cause d'une situation de terrains construits de manière illégale et que les propriétaires concernés seront mis à contribution. Dans ce contexte, il demande s'il ne devrait pas y avoir un produit à ce compte-là ou à un compte annexe. M. SPÄTH souhaite également savoir si d'autres constructions illégales sont connues à Marly.

Concernant cet entretien de forêt communale, M. Maurice HORNER explique qu'il se monte à 40'000 francs, montant qui est dans un premier temps pris en charge par la commune. Une participation des propriétaires concernés est souhaitée et des discussions sont en cours à ce sujet. Quant au produit lié à la vente du bois d'énergie, il devrait être de l'ordre d'environ 5'000 francs.

***Réponse du  
Conseil communal***

M. Bertrand SPÄTH (MV/PVL) constate que le surcoût pour l'hélicoptère a été fixé à 20'000 francs. Il a cru comprendre que la participation financière relative à ce surcoût a été déterminée et qu'elle sera obtenue. Théoriquement, M. SPÄTH estime qu'il doit y avoir un produit quelque part, de 20'000 francs.

**Question de  
M. SPÄTH**

A l'heure actuelle, M. Maurice HORNER répète que l'on ne connaît pas réellement l'ampleur de cette participation financière. Elle a été estimée à 18'000 francs, mais encore faudra-t-il la récupérer. La raison du non-entretien, durant des années, de ce périmètre de lisière forestière est que l'accès à la forêt, par la servitude existante, a été rendu impossible à cause des barrières qui ont été construites. Aujourd'hui, cet entretien est une mesure de sécurité et l'on doit intervenir rapidement. La question de la participation sera réglée par la suite, avec une réponse dans les comptes 2016-2017.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Bertrand SPÄTH (MV/PVL) demande s'il existe d'autres constructions illégales dans la commune.

**Question de  
M. SPÄTH**

M. Maurice HORNER répond qu'actuellement aucune situation similaire n'est connue. Il y a peut-être des arbres qui débordent, mais pas avec ce même danger pour les habitations à proximité.

**Réponse du  
Conseil communal**

## **Chapitre 9 – Finances et impôts, pages 23 à 33**

### **Chapitre 32 – intérêts passifs, page 24**

**Question de  
Mme ALT**

Mme Dominique ALT (PDC) constate une progression de 736'000 francs dans les comptes 2014. Pour 2015 et 2016, on lit, dans les commentaires, que le taux moyen actuel des financements se monte à 2% ; il est en baisse constante depuis quatre ans. Tous les messages d'investissement ont été présentés avec un taux d'intérêt à 2%. Mme ALT souhaite connaître, pour le dernier prêt contracté, quels en a été l'importance et le taux d'intérêt ?

M. Jean-Pierre OERTIG informe que cela dépend évidemment de la durée de la consolidation, mais on se trouve entre 0,3 et 0,4 point en dessous des 2%. Il convient d'être prudent, car on ne sait pas comment la situation va évoluer ces prochaines années. Ces financements sont d'une durée de dix à quinze ans.

**Réponse du  
Conseil communal**

Mme Dominique ALT (PDC) constate qu'on est à des taux nettement inférieurs aux taux qui sont calculés aujourd'hui.

**Intervention de  
Mme ALT**

**Au terme de l'examen du budget de fonctionnement, M. Lionel WALTER décrète une pause de 30 minutes, qui sera animée par l'ensemble vocal Animato.**

➤ **Examen et adoption du budget d'investissement**

**Intervention du  
Président**

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD précise que les messages relatifs au budget des investissements totaux pour 2016 représentent des dépenses pour CHF 3'680'000 et des encaissements pour CHF 271'700, soit un total net de CHF 3'408'300. L'autorisation de dépense pour 2016, en relation avec le budget global est identique, soit CHF 3'408'300 net. En tenant compte des objets déjà votés, se montant à CHF 10'518'790 pour la part 2016, le total des dépenses autorisées pour 2016 se montent à CHF 14'034'570 nets, en cas d'acceptation de tous les messages.

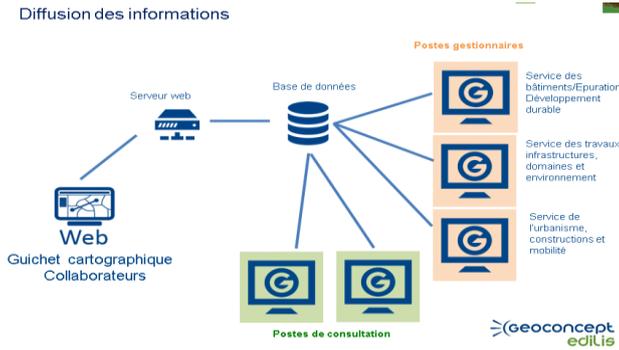
**Préavis de la  
Commission financière**

Après étude des messages du budget 2016 ainsi que des compléments d'information qu'elle a pu obtenir, la Commission financière donnera ses préavis au fur et à mesure de la présentation des objets. Sauf mention spéciale, les préavis ont été exprimés à l'unanimité de la Commission.

**Message 06-15 – Acquisition d'un nouveau logiciel SIT/SIG**

**Intervention du  
Conseil communal**

M. Jean-Marc BOECHAT explique que Le SIT est un système informatique qui permet, grâce à une base de données, d'unifier la plupart des informations qui sont nécessaires au fonctionnement d'une commune. Ces informations se trouvent à une seule place et sont donc toujours à jour. Tel n'est pas le cas actuellement, puisqu'il existe plusieurs bases de données à plusieurs endroits. La structure proposée est relativement simple : une base de données qui est en interaction avec les utilisateurs et avec les gens qui vont modifier ces données ou les entrer de façon à ce qu'on n'ait qu'une seule entrée. Il est évident que toutes les informations ne seront pas accessibles par internet, mais uniquement celles qui peuvent être divulguées. L'accès à internet se fera soit par un ordinateur de table normal, soit par une tablette pour permettre aux gens sur le terrain d'obtenir les informations nécessaires à leur travail directement sur place.



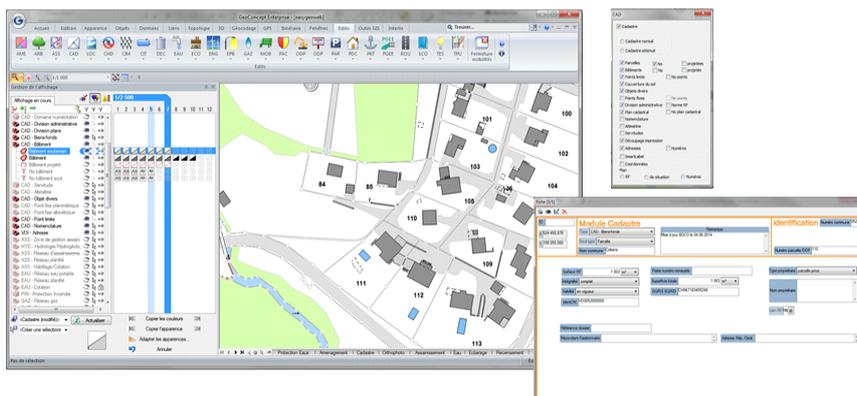
Au niveau du mandataire choisi, M. BOECHAT explique qu'il est actif sur toute la Suisse romande. Il dessert à peu près 120 communes en Suisse romande, des services industriels, l'armée. Cela veut dire que sa base de données est solide ; ce sont des professionnels de la géomatique. Cette solution est suisse, totalement autonome, ce qui permet de garantir aussi la maintenance et la pérennité du système.

La solution suisse de gestion communale



M. BOECHAT présente un premier module relatif au cadastre :

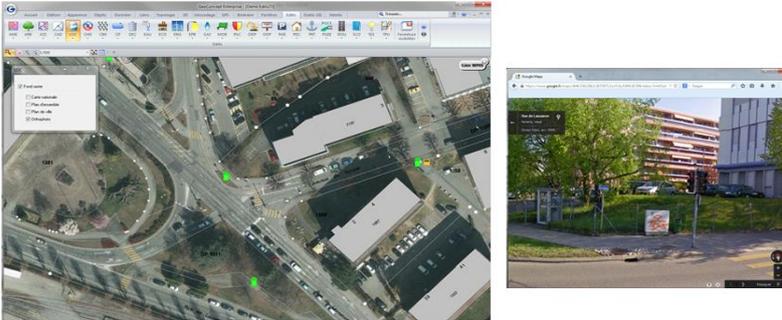
Cadastre



Ce cadastre est typiquement marlinois, c'est-à-dire que les informations qu'il contient seront adaptées aux nécessités des différents services. En effet, ce système est sensé être utilisé et nourri par le service technique et utilisé par tous les services de la commune.

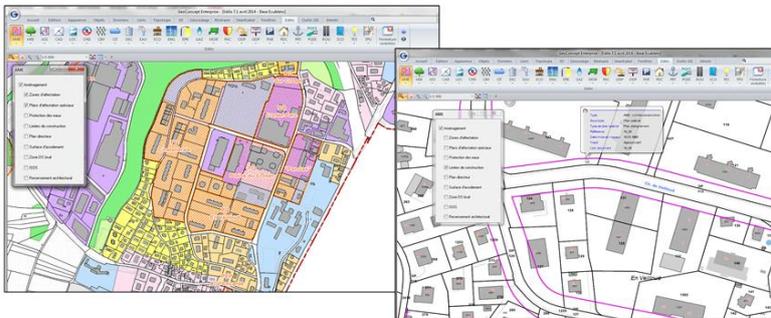
La version Google Map utilise des photos qui proviennent du Service topographique fédéral.

### Raster



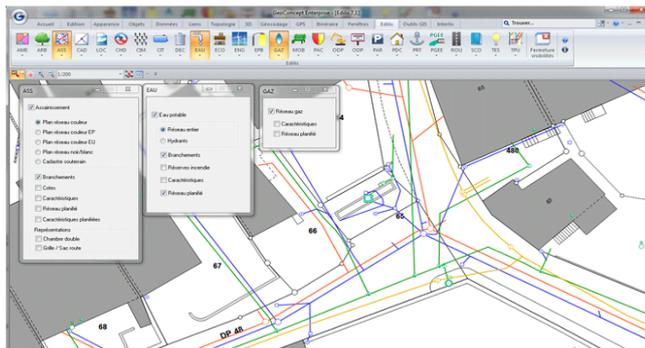
Puis le module de l'aménagement.

### Aménagement



Celui de la partie assainissement, eau, gaz.

### Assainissement, Eau, Gaz



Il y a également possibilité d'obtenir un module « énergie-thermographie »,

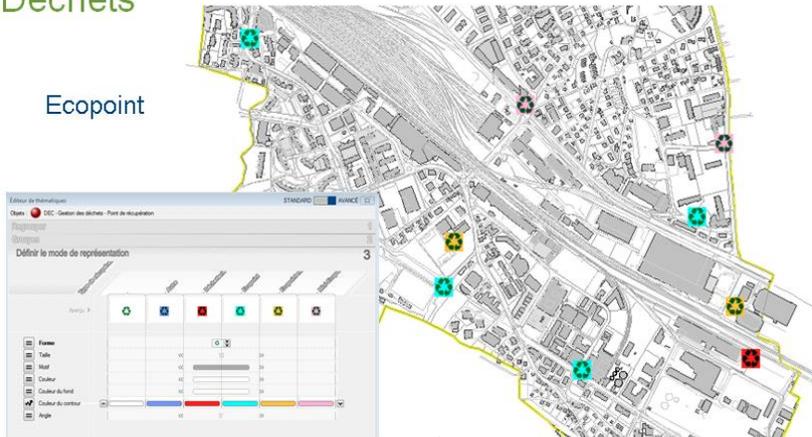
## Energie Thermographie



et un module pour la gestion des déchets.

## Déchets

Ecopoint



Le module relatif au système routier permet de connaître la qualité ou l'avancement de dégradation des routes.

## Entretien routier



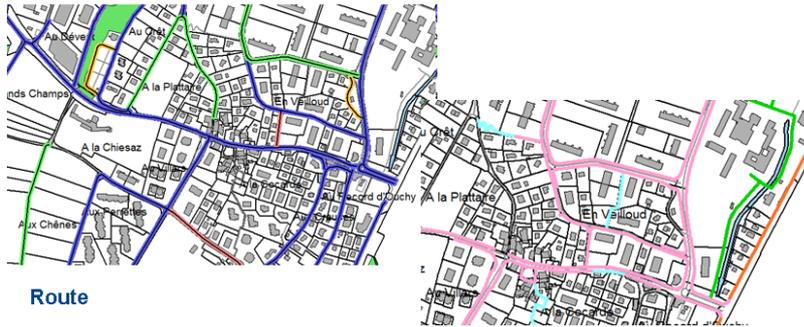
Chaussée



Axe

Au niveau de la voirie, un module permet de gérer le déneigement,

Voirie



Route

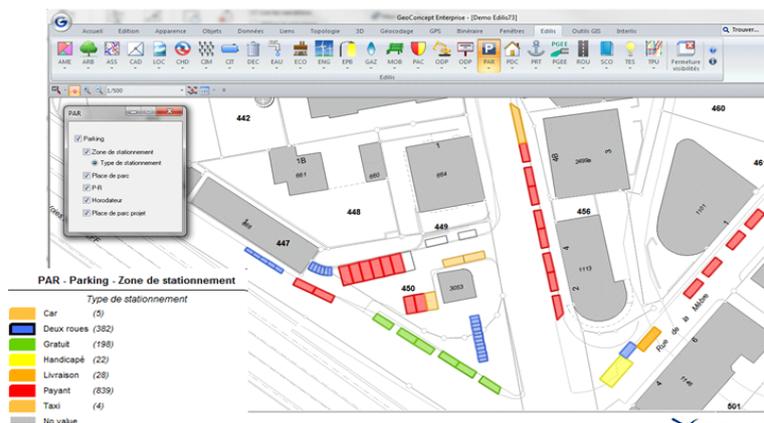
Trottoir

Gestion déneigement en fonction du véhicule pour les routes ou les trottoirs



la gestion des places de parc, à la fois privées et publiques.

Parking



M. BOECHAT présente encore quelques les possibilités dans les domaines de la signalisation routière, des transports publics, des chemins scolaires, du cimetière et, finalement, des bâtiments, faisant ainsi le tour du paquet installable grâce à ce logiciel Geoconcept.

M. BOECHAT explique que ce logiciel fonctionne avec deux à trois postes survitaminés par rapport au système client-serveur qui est actuellement installé à la commune. Ce logiciel ne causera pas de frais avant que le système soit installé et conforme à nos espoirs. Il s'agit d'introduire une base de données sur un serveur et de la transférer par la suite.

M. Claude BIELMANN (MV) informe que la Commission d'aménagement du territoire, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement cet investissement, à l'unanimité. **Intervention de M. BIELMANN**

Mme Anne DEFFERRARD (PLR) annonce que le préavis de la Commission financière est positif à la majorité. Quelques réserves sont cependant émises. En effet, le souci est de ne pas devoir payer deux fois l'intégration d'un nouveau logiciel alors qu'aucune comparaison avec les systèmes des communes avoisinantes n'est mentionnée dans le message. La Commission financière aurait également souhaité avoir le préavis de la Commission informatique.

***Préavis de la  
Commission financière***

Mme Dominique ALT (PDC) estime qu'il est essentiel d'avoir le préavis de la Commission informatique dans le cadre de plusieurs logiciels sur lesquels on est en train de se pencher. Elle se pose en outre sérieusement la question s'il n'est pas possible de retarder ce projet d'une année, afin de connaître les décisions qui seront prises sur l'ensemble des logiciels actuellement en cours, y compris le SITEL.

***Intervention de  
Mme ALT***

M. Jean-Marc BOECHAT explique que s'il n'a pas été discuté avec la Commission informatique, c'est pour la simple raison que ce logiciel est un logiciel métier professionnel, qui sera relativement autonome par rapport au système. Informatiquement parlant, il suffit d'avoir de la place pour mettre la base de données sur un serveur et c'est tout. L'implication informatique du système n'est pas fondamentale. Ce qui est fondamental, selon M. BOECHAT, c'est d'avoir un outil de travail qui permette de travailler avec les outils du XXI<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, on dispose d'un système qui coûte presque 7'000 francs par année et qui permet à peine de suivre avec le cadastre souterrain. C'est une situation qui n'est plus acceptable. Des discussions ont eu lieu avec des communes voisines, notamment avec la Ville de Fribourg, qui a son propre système, basé sur Autocad. Mais c'est un système beaucoup plus lourd que celui finalement retenu.

***Intervention du  
Conseil communal***

Dans le contexte des différentes communes de l'Agglo, Mme Dominique ALT (PDC) souhaite savoir s'il ne serait pas envisageable d'avoir un seul et même système ?

***Question de  
Mme ALT***

Selon M. BOECHAT, cette variante peut être oubliée. Cette question a déjà été soulevée ; cependant, l'autonomie communale étant ce qu'elle est et non ce qu'elle devrait être, on se retrouve dans une situation assez difficile. Il risque un jour d'y avoir un SIT au niveau de l'Agglo qui sera compatible ou pas avec le reste. Cela fait quatre à cinq ans que le système actuel est obsolète ; il pose d'énormes problèmes car il n'est pas compatible avec les

***Réponse du  
Conseil communal***

logiciels actuels. Surtout, M. BOECHAT affirme que l'on se trouve dans une situation inextricable, à devoir payer 7'000 francs par année pour un système qui ne sert qu'à moitié. On désire aussi amener notre brique au fonctionnement et à l'efficacité de la commune dans une gestion informatique bien comprise des données techniques qui nous sont confiées.

M. Sergio MANTELLI (PLR) a pris note de toutes les explications données. Sur le fond, cet investissement lui paraît utile et adapté aux besoins d'une administration efficace et moderne. Sous réserve des garanties nécessaires d'intégration et de durabilité du système, le Groupe PLR, dans sa majorité, s'exprime positivement sur cet objet.

***Intervention de  
M. MANTELLI***

**Le Président soumet au vote le message 06-15, relatif à l'acquisition d'un nouveau logiciel SIT-SIG, qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de 65'000.- francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.**

***Décision***

**Message 07-15 – Réalisation d'un audit et d'une analyse des investissements**

M. Jean-Pierre OERTIG corrige tout d'abord le message présenté, à la page 35, en demandant d'ignorer la dernière phrase (préavis de la commission d'aménagement, qui n'a pas lieu d'être). Il demande ensuite si le chiffre 1836 rappelle quelque chose au Conseil général. C'est en fait le nombre de citoyens qui ont dit non à la hausse d'impôt le printemps dernier. M. OERTIG cite le texte formulé alors par les référendaires dans leur argumentaire :

***Intervention du  
Conseil communal***

*«En votant **NON** à l'augmentation de 80 à 88 ct, vous contribuez à inciter nos Autorités communales à accepter de revoir leur budget et **surtout à lancer une étude générale (audit) et une révision de ses dépenses et investissements pour les prochaines années**»*

Cette demande d'audit a donc, à son avis, été appuyée par 1836 citoyens contribuables le 10 mai 2015. Le Conseil communal a entendu cette demande. Deux situations étaient alors possibles : soit il ignorait cette demande, ce qui aurait été un manque de respect par rapport à ces personnes, soit il présentait un message. M. OERTIG sait que les avis sont quelque peu partagés sur ce message et il insiste donc sur quelques arguments en faveur d'un audit externe :

- Neutralité d'un mandataire externe
- Projet conceptuel
- Méthodologie
- Savoir faire / instruments d'analyse
- Ressources

L'indépendance d'une société extérieure est certainement nécessaire pour faire une analyse interne de toute l'organisation : c'est une entreprise spécialisée qui travaille selon une méthodologie très précise, a un savoir-faire et des instruments qui permettent d'analyser ces processus. Il faut également des ressources pour faire une telle étude. M. OERTIG reconnaît qu'il n'a pas les compétences et les connaissances d'une telle entreprise. Il est également plus simple d'avoir quelqu'un de l'extérieur qui se charge d'un tel audit.

Les objectifs de ce mandat sont les suivants :

- Audit de l'administration – analyse critique des prestations des services et des processus
- Analyse des besoins d'investissement pour tous les immeubles et routes communales
- Utilisation des véhicules de la commune

➔ EFFICIENCE / OPTIMISATION

Malgré les mesures prises dans l'analyse stratégique et financière opérée par le Conseil communal, M. OERTIG estime que ce mandat irait beaucoup plus loin, en poursuivant ce qui a été entrepris jusqu'à présent.

Les phases de travail seraient les suivantes :



M. OERTIG note que du courage politique sera indispensable pour passer à l'action. Il souligne également que le coût de cet audit a été calculé de manière relativement précise et qu'il se situe en dessous de 100'000 francs. Une marge de sécurité de 20'000 francs a été prévue, pour le cas où quelques heures supplémentaires seraient nécessaires.

Mme Anne DEFFERRARD (PLR) relève que ce message a bien occupé la Commission financière. Plusieurs questions se sont posées :

***Préavis de la  
Commission financière***

- Que va-t-on faire de plus que ce qui a déjà été fait ?
- Le résultat est incertain vu le montant demandé – est-ce qu'un prestataire de services externe peut vraiment se plonger dans le quotidien de la commune et en plus faire une analyse des investissements, que l'on sait inévitables à moyen et long terme, dans le cadre de l'enveloppe proposée ?
- Le Conseil communal a déjà toutes les informations nécessaires en main – doit-on vraiment légitimer des décisions sur la marche de la commune par quelqu'un de l'extérieur ?
- Finalement, la Commission propose que les nouvelles autorités étudient ce qui a été fait, notamment les micro-analyses, et prennent elles-mêmes la décision de réaliser cet audit ou non, auquel cas on peut le prévoir pour 2017.

Pour toutes ces raisons, la Commission donne un préavis négatif à la majorité.

M. Sergio MANTELLI (PLR) estime qu'il ne faut pas tarder pour entreprendre cet audit, puisque c'est l'expression d'une volonté populaire. Cet audit, selon la majorité du PLR, a le mérite d'apporter un regard extérieur, notamment en ce qui concerne les mesures de réorganisation pour gagner encore un peu plus d'efficacité et mieux exploiter des synergies entre les services, ou encore pour changer certaines habitudes qui n'auraient peut-être plus lieu d'exister aujourd'hui. On sait très bien qu'une vue de l'intérieur empêche quelquefois de voir les choses un peu différemment. A ceci s'ajoute le coût qui apparaît relativement modeste. M. MANTELLI espère que le Conseil communal ait fait le travail correctement dans le cadre de la demande de ce devis et la fixation des objectifs. Il rappelle encore une fois que cet audit fait partie des demandes des référendaires auxquelles 65 % de la population a répondu favorablement. Dans ces conditions, la majorité du Groupe PLR s'exprime favorablement sur cet objet.

***Intervention de  
M. MANTELLI***

M. Benjamin PAPAUX (UDC) va dans le sens de M. OERTIG et de M. MANTELLI. On sait que d'ici quelques mois il y aura un nouveau Conseil communal, un nouveau Conseil général, une nouvelle Commission financière. Il pense que cet audit est un véritable outil de travail pour l'avenir, si le Conseil communal de la prochaine législature prévoit un plan

***Intervention de  
M. PAPAUX***

ou une feuille de route. Il est important de lui donner un outil de travail détaillé sur le fonctionnement financier de la commune. Comme il l'a dit au nom du comité référendaire, M. PAPAUX estime qu'il est important de suivre ce que la population souhaite et il appuie le Conseil communal sur ce message.

M. Kurt SAGER (PLR) demande si les résultats de cet audit seront disponibles, afin que le plan d'action puisse être opérationnel pour le budget 2017 déjà.

**Question de  
M. SAGER**

M. Jean-Pierre OERTIG affirme que, si un plan d'action est mis en place, il faudra bien évidemment le communiquer aux élus. Idéalement, ce plan d'action doit produire ses effets sur le budget 2017.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Bruno RÜEGER rappelle que le Groupe PS a soutenu régulièrement le Conseil communal au cours de cette législature. Il avait ainsi soutenu la hausse d'impôt proposée par le Conseil communal il y a une année. Cette fois cependant, il laisse la liberté de vote, car le Groupe est très divisé malgré la cohérence du message présenté.

**Intervention de  
M. RÜEGER**

Dans le cadre de cet audit, M. Julien D'AGOSTINI (PS) demande si la rentabilité des terrains non bâtis que possède la commune sera également analysée.

**Question de  
M. D'AGOSTINI**

Bien que ces terrains ne soient pas nombreux, M. OERTIG indique que cette rentabilité sera bien intégrée dans l'audit.

**Réponse du  
Conseil communal**

Si un message unanime sur la planification avait été soumis l'an passé à la population, Mme Dominique ALT (PDC) croit qu'on n'en serait pas arrivé là. Elle regrette qu'un audit de quatre mois, exécuté par une personne externe, puisse remettre en question le fonctionnement d'une commune qui a été analysée sur bien des coutures au niveau financier. Elle estime beaucoup plus judicieux d'avoir une communication qui soit reçue et comprise par toutes les parties, plutôt qu'un audit à proprement dit.

**Intervention de  
Mme ALT**

**Le Président soumet au vote le message 07-15, relatif à la réalisation d'un audit et d'une analyse des investissements, qui est refusé par 24 voix contre 17, et 5 absentions. La dépense de 120'000 francs n'est pas autorisée.**

**Décision**

**Message 08-15 – Remplacement des appareils de protection respiratoire à l'usage du corps des sapeurs-pompiers**

M. André MEYLAN précise que l'acquisition de ces appareils permettra surtout de garantir de manière maximale la sécurité des hommes du feu sur

**Intervention du  
Conseil communal**

le terrain. Au sujet du financement, il précise que l'ECAB a donné son aval, le 18 novembre dernier, pour la subvention de 11'700 francs. Quant au solde de 35'300 francs, M. MEYLAN relève qu'il sera financé par la réserve qui est actuellement de 79'234 francs. Aucun emprunt pour cet investissement n'est dès lors nécessaire.

Mme Anne DEFFERRARD (PLR) informe que la Commission financière a émis un préavis positif sur cet objet.

***Préavis de la  
Commission financière***

Pour la Commission de sécurité, M. Denis CARREL (PS) fait part du préavis favorable et unanime de cette dernière sur ce message.

***Préavis de la  
Commission de  
sécurité***

**Au vote, le message 08-15 relatif au remplacement de protection respiratoire à l'usage du corps des sapeurs-pompiers, est accepté à l'unanimité et la dépense de 35'300 francs autorisée (financée par la réserve).**

***Décision***

**Message 09-15 – Rénovation des bâtiments scolaires et communaux**

M. Jean-Pierre HELBLING note que ce message est devenu traditionnel et il propose de reconduire le montant alloué l'année passée. Il précise qu'il est possible, en fonction de l'urgence, qu'un projet cité dans ce message ne soit pas réalisé au profit d'un autre. Un montant assez conséquent est prévu pour le sol de la grande salle de Marly Cité dans laquelle sont dispensées des heures de gymnastique et qui devient de plus en plus glissant et dangereux. Il devient impératif de le rénover ou de le remplacer, pour des raisons de sécurité. M. HELBLING souligne que c'est une salle polyvalente, qui doit pouvoir absorber différentes activités et, bien entendu, permettre la pratique de la gymnastique.

***Intervention du  
Conseil communal***

La Commission financière préavise favorablement ce message.

***Préavis de la  
Commission financière***

Au sujet de la rénovation du sol de la salle de Marly Cité, M. Sergio MANTELLI (PLR) a pris acte de la nécessité du remplacement due à des raisons de sécurité. Comme cette salle doit continuer à être utilisée comme salle polyvalente, il demande d'avoir la garantie que ce sol supportera tous types de manifestations, sans qu'on soit obligé de le protéger ou qu'on doive encore le remplacer ensuite trop rapidement.

***Question de  
M. MANTELLI***

M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'il existe actuellement plusieurs types de sols qui peuvent absorber des poids considérables et diverses utilisations collectives (assemblées, théâtres, repas...) et, parallèlement, permettent la pratique de la gymnastique dans des conditions tout à fait raisonnables. Bien entendu, le choix du revêtement est primordial, il sera

***Réponse du  
Conseil communal***

fait dans l'optique de conjuguer ces différents types d'activités. Le Conseil communal y veillera avec toute l'attention voulue.

Dans le plan financier, M. Sergio MANTELLI (PLR) remarque l'intention de rénover cette salle avec un montant conséquent de 1,5 million de francs en 2020, plus 2 millions pour les années ultérieures. Dans quelle mesure, le fait que l'on rénove le sol actuellement va donner une durabilité à cet investissement par rapport à ces rénovations futures ?

**Question de  
M. MANTELLI**

M. Jean-Pierre HELBLING indique que ces rénovations ont été mises dans la balance, car il était question, à l'époque, d'intégrer cette salle dans le concours pour la rénovation des bâtiments scolaires de Marly Cité, avec l'idée de la conserver. Il y a encore des améliorations à y apporter, par exemple la ventilation, mais les investissements faits (scène, rideau, sonorisation, mobilier...) seront conservés et intégrés au projet. M. HELBLING explique qu'il sera bien entendu nécessaire de revoir le plan financier en fonction de cela et de l'acceptation du mandat pour le concours qui va être présenté toute à l'heure.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Sergio MANTELLI (PLR) prend dès lors note que la rénovation de ce sol sera entreprise de manière durable.

**Intervention de  
M. MANTELLI**

**Au vote, le message 09-15, relatif à la rénovation des bâtiments scolaires et communaux, est accepté à l'unanimité. La dépense de 300'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.**

**Décision**

**Message 10-15 – Assainissement du Pavillon 3 de l'école de Grand-Pré**

Ce message concerne la continuation de l'assainissement des bâtiments scolaires de Grand-Pré, précise M. Jean-Pierre HELBLING. Ce bâtiment est maintenant dévolu aux classes enfantines de Grand-Pré. Avec les entretiens prévus, dont l'isolation périphérique, le pavillon 3 pourra être conservé et encore utilisé durant de nombreuses années. Les locaux seront mis aux normes.

**Intervention du  
Conseil communal**

Mme Anne DEFFERRARD (PLR) indique que le préavis de la Commission financière est positif.

**Préavis de la  
Commission financière**

Mme Deborah ARNAUD (MV) souhaite savoir si l'équipement complet de cette école est compris, c'est-à-dire le mobilier et l'informatique.

**Question de  
Mme ARNAUD**

M. Jean-Pierre HELBLING indique que le mobilier va être réutilisé, un montant de 10'000 francs étant prévu pour les adaptations. Il n'y aura pas d'autres investissements pour ce mobilier. Pour l'informatique, comme ce

**Réponse du  
Conseil communal**

bâtiment est déjà relié, il y aura certainement quelques adaptations à faire au niveau informatique, dans le cadre par exemple du renouvellement courant du parc informatique, qui se fait indépendamment d'une construction nouvelle.

**Le Président passe au vote le message 10-15, relatif à l'assainissement du Pavillon 3 de l'école de Grand-Pré, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 980'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.** *Décision*

**Message 11-15 – Centre scolaire de Marly Cité**

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que, lors de la grande analyse menée sur Cité en son temps, le Conseil communal était arrivé à la conclusion que ces bâtiments, qui datent de 1950 environ, méritaient d'être mis aux normes et d'être agrandis, au vu du développement démographique de la commune. Le message présenté comprend un montant pour actualiser les données démographiques, pour définir les besoins, et pour l'organisation d'un concours, procédure similaire à celle effectuée à Grand-Pré, jusqu'à l'établissement d'un cahier des charges. Bien entendu, le Conseil communal devra présenter par la suite des données plus précises pour la réalisation du projet.

*Intervention du  
Conseil communal*

Selon Mme DEFFERRARD, la Commission financière formule un préavis positif sur ce message.

*Préavis de la  
Commission financière*

Mme Dominique ALT (PDC) rappelle qu'il avait été question à l'époque d'un troisième centre scolaire, projet mené jusqu'au concours, mais que rien n'a finalement été réalisé. Elle pense préférable d'éviter, dans un premier temps, les trois étapes qui vont de la définition des besoins à la finalisation de l'attribution en passant par le concours. Avant tout, Mme ALT estime que les besoins doivent être clarifiés, avec ou sans le Marly Innovation Center, afin de connaître les répercussions du développement d'un nouveau quartier à court, moyen et long terme. Le fait que ces bâtiments doivent être assainis et agrandis est relativement clair pour tout le monde, mais, si l'on veut pouvoir bénéficier d'un soutien unanime, l'étape de la définition des besoins et d'une fourchette de prix lui paraît essentielle. Elle fait donc la proposition de modifier le message dans ce sens, en ne conservant que la première étape. Le Conseil communal devra ensuite présenter le résultat, avant de pouvoir passer à l'étape du concours avec un soutien unanime, tel que cela s'est fait pour Grand-Pré.

*Intervention de  
Mme ALT*

M. Lionel WALTER résume la proposition de Mme ALT : supprimer les rubriques « concours » et « finalisation des documents » ; conserver la

*Intervention du  
Président*

rubrique « définition des besoins et élaboration des cahiers des charges », soit un montant de 25'000 francs.

Mme Dominique ALT (PDC) acquiesce, quitte à augmenter ce montant de 25'000 francs à 50'000 francs afin de couvrir l'étude des besoins de manière approfondie.

***Intervention de  
Mme ALT***

M. Lionel WALTER précise donc que la proposition de Mme ALT est augmentée à 50'000 francs.

***Intervention du  
Président***

M. Claude BIELMANN (MV) appuie la proposition de Mme ALT et demande que le nouvel urbaniste de la commune intervienne dans le cadre du développement ; c'est une personne compétente qu'il convient de consulter.

***Intervention de  
M. BIELMANN***

M. Sergio MANTELLI (PLR) pense également qu'il faut aborder ce projet en deux étapes, soit une étude préliminaire pour connaître les besoins, en relation avec l'évolution démographique, et ensuite passer à une phase de concours. Le Groupe PLR rejoint l'avis du Groupe PDC et est également favorable au montant de 50'000 francs, naturellement à utiliser dans la mesure du nécessaire.

***Intervention de  
M. MANTELLI***

Après avoir pris note de la proposition émise par Mme ALT, M. Jean-Pierre HELBLING informe qu'en ce cas le projet va perdre une année. Il ajoute que l'étude devra se faire de toute façon, en collaboration avec l'urbaniste, la révision du PAL, et le Service de l'aménagement et des constructions. Pour le cas où l'étude démontrerait le besoin au vu de l'évolution démographique prouvée, il serait alors possible de démarrer tout de suite l'organisation du concours. M. HELBLING répète qu'il devient urgent d'assainir ces locaux de Marly Cité et c'est pour cette raison qu'un seul message est proposé pour aller jusqu'à la fin du concours. Le Conseil communal maintient son message tel que présenté.

***Intervention du  
Conseil communal***

Mme Dominique ALT (PDC) se dit prête à perdre une année dans le timing. On parle d'un investissement de plus de 12 millions qui doit faire l'unanimité, non seulement au Conseil général, mais également au sein de la population. Selon Mme ALT, cette unanimité-là n'est aujourd'hui pas acquise pour la suite des opérations.

***Intervention de  
Mme ALT***

M. Charles-Henri VUILLE (MV) demande une suspension de séance pour pouvoir permettre une concertation sur les nouvelles propositions relatives à ce message.

***Intervention de  
M. VUILLE***

**Le Président suspend la séance durant cinq minutes.**

**Suspension**

**Le Président passe au vote le message 11-15, relatif au Centre scolaire de Marly Cité, tel que présent par le Conseil communal, qui est refusé à la majorité évidente et 4 abstentions.**

**Décision**

**Au vote, la proposition de Mme ALT, qui consiste à garder uniquement l'étape de la définition des besoins et d'inscrire un montant de 50'000 francs à la place des 250'000 francs, est acceptée à la majorité évidente et 2 abstentions. La dépense de Fr. 50'000.- est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.**

**Décision**

**Message 12-15 – Remplacement du tracteur « John Deere 4400 »**

**Intervention du Président**

M. Lionel WALTER demande s'il y a une proposition de renvoi. Comme tel n'est pas le cas, il passe la parole au Conseil communal.

En complément à ce message, M. Maurice HORNER présente l'inventaire du parc véhicules de l'édilité.

**Intervention du Conseil communal**

No	Marque	1ère immatriculation	Âge véhicule	Type de véhicule	Année de remplacement (projeté)	Valeur de remplacement
1	Massey-Ferguson	01.01.2016	Neuf	Tracteur équipé service hivernal et tonte gazon	2026	CHF 90'000.00
2	Meili VN7000	10.07.2015	1 an	Transporteur Multilift équipé service hivernal	2025	CHF 260'000.00
3	Meili VN7000	12.09.2014	2 ans	Transporteur Multilift équipé service hivernal	2024	CHF 260'000.00
4	Aebi VT450	17.11.2010	6 ans	Transporteur Multilift équipé service hivernal	2020	CHF 260'000.00
5	Hand D250-2	21.04.2008	8 ans	Broyeuse à bois	2017	CHF 80'000.00
6	Iveco 90E18 TECTOR	25.08.2006	10 ans	Camion-grue	2018	CHF 250'000.00
7	Boschung PONY	20.10.2005	11 ans	Balayeuse-cureuse équipé service hivernal	2017	CHF 260'000.00
8	John Deere JD4400	02.12.1999	17 ans	Tracteur équipé service hivernal et tonte gazon	2016	CHF 90'000.00
9	John Deere JD855	16.07.1987	29 ans	Tracteur équipé	2019	CHF 40'000.00
10	Sensa 800 E	20.05.1977	39 ans	Remorque de transport		

Tous ces véhicules disposent d'une carte grise et sont donc soumis à un passage régulier à l'Office de la circulation et de la navigation, avec une mise en conformité pour l'utilisation sur les routes publiques. Dès que les véhicules atteignent 11-12 ans, il devient critique de financer leur entretien. Le tracteur dont le remplacement est proposé ce soir (n° 8) atteindra 17 ans en 2016.

Le préavis de la Commission financière est positif.

**Préavis de la Commission financière**

**La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote le message 12-15, relatif au remplacement du tracteur « John Deere 4400 », qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 90'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.**

**Décision**

**Message 13-15 – Détournement d'une conduite de distribution d'eau au chemin des Epinettes**

Sans autre commentaire, M. Olivier LE CAM se tient à la disposition du Conseil général.

***Intervention du Conseil communal***

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD préavis favorablement ce message.

***Préavis de la Commission financière***

**Au vote le message 13-15, relatif au détournement d'une conduite de distribution d'eau au chemin des Epinettes, est accepté à l'unanimité. La dépense de 40'000 francs est autorisée (financée par le produit des taxes de raccordement).**

***Décision***

**Message 14-15 – Détournement d'une conduite de distribution d'eau à la route de Fribourg 17**

Pour ce message également, M. Olivier LE CAM se tient à disposition si nécessaire.

***Intervention du Conseil communal***

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD préavis favorablement ce message.

***Préavis de la Commission financière***

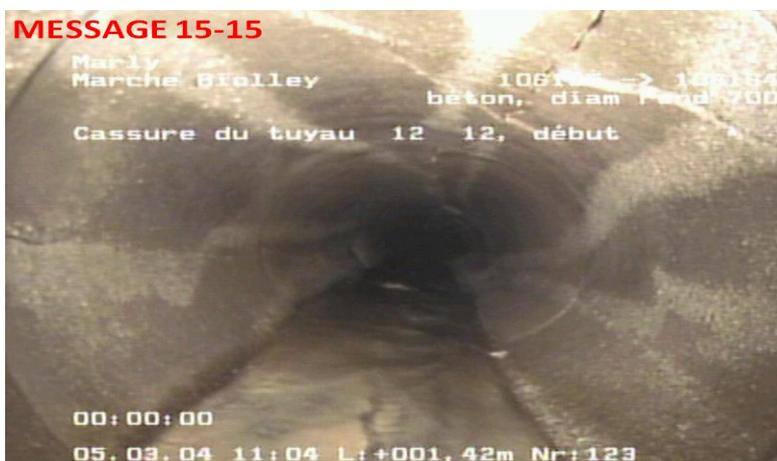
**Au vote, le message 14-15, relatif au détournement d'une conduite de distribution d'eau à la route de Fribourg 17, est accepté à l'unanimité. La dépense de 45'000 francs est autorisée (financée par le produit des taxes de raccordement).**

***Décision***

**Message 15-15 – Remplacement d'un collecteur à la route du Centre – étape 3**

M. Olivier LE CAM explique qu'il s'agit là de la continuation de travaux qui ont déjà commencé les années précédentes, soit la mise en séparatif de tout le secteur de la route du Centre, secteur qui est particulièrement dégradé, selon les deux photographies présentées.

***Intervention du Conseil communal***





M. LE CAM souligne l'urgence de remplacer ce collecteur.

Selon Mme DEFFERRARD, la Commission financière prévoit favorablement ce message.

**Préavis de la  
Commission financière**

M. Claude BIELMANN (MV) demande d'intégrer dans ce message les honoraires pour l'étude sommaire d'un éventuel raccordement, même partiel, du futur Parc des Falaises. En effet, comme le Parc des Falaises est voisin de la conduite, M. BIELMANN juge intéressant de demander à l'ingénieur s'il existe des possibilités de raccordement ou d'augmentation du diamètre de la conduite.

**Intervention de  
M. BIELMANN**

Sauf erreur de sa part, M. Olivier LE CAM répond que le raccordement du Parc des Falaises ne se fait pas à cet endroit-là, mais dans le secteur du giratoire du Bois-des-Rittes, pour des raisons de pente.

**Intervention du  
Conseil communal**

M. Claude BIELMANN (MV) fait remarquer que les explications données à ce sujet dans le cadre de la Commission des eaux étaient plutôt « vaseuses ».

**Intervention de  
M. BIELMANN**

Alors que pour les deux messages précédents le montant à charge de la commune était de 0 franc, M. Kurt SAGER (PLR) s'étonne que, dans le présent message, la dépense à charge de la commune est de 600'000 francs.

**Intervention de  
M. SAGER**

M. Olivier LE CAM explique qu'il n'existe pas encore de taxe de base pour l'eau potable. Cela viendra probablement dans un prochain règlement sur l'eau potable, mais on essaie de financer tous les travaux des conduites d'adduction d'eau potable par le biais des taxes de raccordement. Dès qu'une construction se fait à Marly, on facture au propriétaire ou au

**Intervention du  
Conseil communal**

promoteur une taxe de raccordement sur l'eau potable qui permet de financer le développement du réseau d'eau potable. Pour les collecteurs par contre, c'est autre chose. Là, il y a une taxe de base qui a été votée par ce même Conseil général il y a quelque temps et qui permet de provisionner de l'argent et de couvrir tous les frais financiers du chapitre 71. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'amortissement et pas d'intérêt pour toutes dépenses du chapitre 71 qui sont couvertes par la taxe de base.

Mme Dominique ALT (PDC) revient sur la proposition de M. BIELMANN. A partir du moment où on devait avoir la certitude que le raccordement du Parc des Falaises pourrait se faire au même endroit, est-ce qu'une étude complémentaire serait demandée ?

**Question de  
Mme ALT**

En lisant les plans, M. Claude BIELMANN (MV) indique que la conduite se trouve en limite du Parc des Falaises. Selon lui, une partie des bâtiments doit être raccordable dans cette conduite.

**Intervention de  
M. BIELMANN**

M. Olivier LE CAM précise qu'une étude a été confiée à un bureau d'ingénieurs. Il imagine que l'ingénieur a correctement fait son travail. Une discussion a également eu lieu avec l'urbaniste en chef qui sait pertinemment que le secteur du Parc des Falaises va se développer et dit en avoir tenu compte. M. LE CAM ajoute que la question d'une étude complémentaire peut lui être posée.

**Intervention du  
Conseil communal**

**Le Président soumet au vote le message 15-15, relatif au remplacement d'un collecteur à la route du Centre – étape 3, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 600'000 francs est autorisée (financée par la taxe de base).**

**Décision**

**Message 16-15 – Détournement d'un collecteur à la route de Fribourg 17**

M. Olivier LE CAM signale que ce message concerne le même article que celui concerné par le message 14-15.

**Intervention du  
Conseil communal**

Le préavis de la Commission financière est favorable, selon Mme Anne DEFFERRARD.

**Préavis de la  
Commission financière**

**Au vote, le message 16-15, relatif au détournement d'un collecteur à la route de Fribourg 17, est accepté à l'unanimité. La dépense de 25'000 francs est autorisée (financée par le produit des taxes de raccordement).**

**Décision**

**Message 17-15 – Détournement d'un collecteur à la route des Ecoles 8**

Suite à un problème de mise en page lors de l'impression du dossier, M. Olivier LE CAM explique que les collecteurs existants et les collecteurs à

**Intervention du  
Conseil communal**

venir doivent être soit en pointillé soit en trait fixe, alors qu'ils apparaissent les deux en traits fixes, ce qui n'est pas très lisible. Les collecteurs détournés sont ceux qui ne passent plus sous la maison.

Mme Anne DEFFERRARD (PLR) indique que le préavis de la Commission financière est positif.

***Préavis de la  
Commission financière***

**Au vote, le message 16-15, relatif au détournement d'un collecteur à la route du Centre, est accepté à l'unanimité. La dépense de 28'000 francs est autorisée (financée par le produit des taxes de raccordement).**

***Décision***

**Message 18-15 – Sécurisation du déversoir d'orage (DO5) de la Corbassière**

Pour ce message, M. Olivier LE CAM présente quelques photographies qui explicitent bien la situation de l'endroit concerné.

***Intervention du  
Conseil communal***



Sur la droite, M. LE CAM explique que l'on distingue la barrière qui a été mise en place par le service de l'Edilité, suite à l'effondrement.



Sur cette photographie, M. LE CAM indique qu'on voit le tuyau de sortie qui sort de la falaise et qui sert à déverser le trop-plein des eaux claires en cas de nécessité, et surtout toute la tête de sortie de ce collecteur qui, depuis 5 ou 6 ans, est tombé quelques mètres plus bas. C'est un bloc de béton qui doit peser plusieurs tonnes, ainsi que les restes de tuyau qui montrent que l'érosion de la falaise se poursuit année après année. Il y a une dizaine d'années que ce secteur connaît des problèmes d'érosion. Il y a une part d'érosion naturelle, mais la majeure partie de l'érosion provient de la main de l'homme qui est allé amener un tuyau à cet endroit. L'écoulement se fait sur du terrain qui est cantonal.



La zone forêt, dans laquelle ces dégâts sont commis, appartient au canton. La commune s'est pour l'instant poliment fait rappeler à l'ordre par l'ingénieur forestier, qui a demandé si on avait l'intention de faire quelque chose. On lui a dit qu'on y réfléchissait, qu'on allait demander un crédit. Pour M. LE CAM, c'est évidemment une dépense qui présente un intérêt certain, de manière à ne pas continuer à laisser se dégrader ce secteur, bien qu'il n'existe pas de chemin piétonnier à proximité.

Mme Anne DEFFERRARD (PLR) indique que le préavis de la Commission financière a été positif à la majorité. Elle ajoute néanmoins qu'il manque dans le message les raisons pour lesquelles la Commission des eaux était partagée sur cet investissement.

***Préavis de la  
Commission financière***

En sa qualité de rapporteur de la Commission des eaux, M. Sylvain DEBROT (PS) indique qu'il est vrai que c'est un endroit plutôt désert, dans une forêt, dans une pente. La Commission des eaux estimait que le besoin n'était pas d'importance prioritaire par rapport à l'état des finances de la commune et que c'était une dépense à laquelle on pourrait encore renoncer. Bien sûr que c'est un terrain cantonal et qu'il est possible qu'une fois ou l'autre le canton exige une intervention, mais il ne paraissait pas à la Commission indispensable d'intervenir tout de suite.

***Intervention de la  
Commission des eaux***

Mme Dominique ALT (PDC) demande si ce genre de travaux se fait couramment et si une garantie est donnée aussi bien sur la problématique du canton que sur la qualité des travaux.

***Question de  
Mme ALT***

M. Olivier LE CAM explique que le projet présenté par le forestier du Triage, M. Norbert PAPAUX, s'apparente un peu à ce qu'on peut voir au Cousimbert : sur le côté droit de la route, il y a des torrents dont le lit a été stabilisé avec des troncs d'arbres qui sont ancrés dans le terrain, sur différents paliers. M. PAPAUX a assuré qu'il ferait ce genre de travaux en n'utilisant que du bois local pour stopper cette érosion de la falaise.

***Réponse du  
Conseil communal***

**Au vote le message 18-15, relatif à la sécurisation du déversoir d'orage (DO5) de la Corbassière, est accepté pars 26 voix contre 15, et 5 abstentions. La dépense de 90'000 francs est autorisée (financée par la taxe de base).**

***Décision***

**Message 19-15 – Agrandissement du cimetière (étape 2)**

M. Maurice HORNER indique, en préambule, que durant les années 2013-2014, la moyenne annuelle a été de 52 décès, dont 54% ont concerné des urnes, qui rejoignent le columbarium, secteur qui doit impérativement être agrandi afin de disposer de places disponibles en 2017.

***Intervention du  
Conseil communal***

La Commission financière préavise positivement ce message, à la majorité.

***Préavis de la  
Commission financière***

M. Sergio MANTELLI (PLR) se dit étonné de l'importance du montant demandé pour cet aménagement. Y a-t-il une raison à ce coût élevé ?

***Question de  
M. MANTELLI***

M. Maurice HORNER indique que c'est une projection faite par des spécialistes du secteur, soit l'entreprise Zbinden SA. Ce n'est donc pas le coût définitif de l'investissement pour les 140 urnes prévues.

**Réponse du  
Conseil communal**

**Le Président soumet au vote le message 19-15, relatif à l'agrandissement du cimetière (étape 2), qui est accepté à la majorité évidente, et 3 abstentions. La dépense de 320'000 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.**

**Décision**

**Message 20-15 – Aménagement partiel du ruisseau de la Crausa**

M. Olivier LE CAM rappelle que cet aménagement s'inscrit dans le contexte des mesures d'urgence que l'exécutif communal avait voulu prendre suite aux divers excès climatiques qu'on a connus en juillet 2007 et juillet 2014. Le Conseil communal a été indirectement approché par les assureurs des riverains de ce secteur, puisque certains d'entre eux ont été inondés à plusieurs reprises. Les assureurs ont demandé à leurs clients ce qu'ils avaient l'intention de faire pour se prémunir contre les crues et les clients ont retourné cette question vers la commune. Il a dès lors été décidé d'entreprendre les travaux pour canaliser à nouveau le passage de ce ruisseau en augmentant considérablement le débit que pourra absorber le futur pont qui va être construit. Cette construction a engendré beaucoup de tractations administratives, entre les problèmes de la migration des écrevisses et d'un certain nombre de poissons, celui des espèces végétales à utiliser, celui de la pente du talus et ceux liés aux emprises de terrain nécessaires chez les privés. Cela a été relativement compliqué.

**Intervention du  
Conseil communal**

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD (PLR) préavise positivement ce message.

**Préavis de la  
Commission financière**

**Au vote le message 20-15, relatif à l'aménagement partiel du ruisseau de la Crausa, est accepté à l'unanimité. La dépense de 340'000 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.**

**Décision**

**Message 21-15 – Révision du plan d'aménagement local**

M. Jean-Marc BOECHAT explique que l'aménagement du territoire a été dans les priorités du Conseil communal, car c'est une façon de réduire à l'avenir le déficit structurel et de rétablir des finances communales correctes. Le complément proposé ce soir s'attache à deux choses. Le premier crédit de 200'000 francs demandé pour le plan d'aménagement local était basé sur des estimations de notre ancien mandataire et prévoyait effectivement d'entreprendre la partie d'un PAL « d'ordonnance » : les domaines et les documents qui sont nécessaires à l'approbation du PAL par le SECA. Ce qui a été fait dans la révision du dernier PAL et a qui a

**Intervention du  
Conseil communal**

duré 20 ans. On se rend compte actuellement que ces documents, s'ils sont nécessaires et obligatoires pour un PAL, ne sont pas suffisants pour son application. Aujourd'hui, ce PAL est malheureusement pratiquement inutilisable parce qu'il manque les instruments qui vont avec et toute la panoplie des propositions et des mesures qui sont nécessaires pour que ce PAL devienne une réalité. En discussion avec le nouveau mandataire de la commune, un catalogue des choses qui seront nécessaires a été établi, comme des plans de stationnement, la discussion sur les centres scolaires, etc. Aujourd'hui, le Conseil communal est persuadé qu'il faut un complément sérieux au 230'000 francs initiaux, pour mettre en route le système et que le futur Conseil communal ait en mains les informations nécessaires pour comprendre ce que l'on a voulu faire et pour ne pas devoir recommencer cette révision tous les 4 à 5 ans. C'est donc un document qui devrait permettre de préparer l'avenir, qui devrait aussi permettre la passation des informations aux futures législatures et donc pérenniser des efforts qui sont nécessaires et qui apporteront des réponses sur la nouvelle structure et la nouvelle force de la commune.

Mme Anne DEFFERRARD (PLR) annonce un préavis positif de la Commission financière.

***Préavis de la  
Commission financière***

M. Sergio MANTELLI (PLR) reconnaît le besoin de la mise à jour du plan, pour pousser la réflexion et permettre de redessiner l'aménagement de notre commune en fonction des besoins actuels et futurs. On sait toutefois qu'un plan d'aménagement à nos époques apporte aussi pas mal de contraintes et de limites, aussi pour le citoyen. Le Groupe PLR est favorable à cet investissement, mais il espère toutefois que ce plan soit aussi une chance pour améliorer l'attractivité et le développement économique de Marly, et non seulement un moyen pour augmenter les contraintes générées et des dépenses inutiles à la charge des citoyens.

***Intervention de  
M. MANTELLI***

En remerciant M. MANTELLI, M. Jean-Marc BOECHAT remarque que c'est exactement dans le sens où l'entend le Conseil communal, c'est-à-dire qu'on a effectivement un set de contraintes de base qui sont nécessaires à l'établissement d'un plan d'aménagement, mais que ces contraintes doivent être adaptables et adaptées, et surtout utilisables pour que la commune se développe et qu'on ne la mette pas « dans le formol ».

***Intervention du  
Conseil communal***

**Au vote le message 21-15, relatif à la révision du plan d'aménagement local, est accepté à l'unanimité. La dépense de 280'000 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.** *Décision*

➤ **Adoption du budget des investissements et du budget de fonctionnement**

Le Président soumet au vote le message 05-15, soit le budget de fonctionnement (y compris les modifications apportées), qui est accepté à la majorité évidente et 1 abstention. *Décision*

Au vote le budget des investissements (y compris les modifications apportées), est accepté à l'unanimité. *Décision*

➤ **Vote d'ensemble des deux budgets (investissements et fonctionnement)**

Le Président passe au vote le budget de fonctionnement et le budget d'investissements (y compris les modifications apportées), qui sont acceptés à la majorité évidente et une abstention. *Décision*

**4. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours**

- **Appartements pour seniors**

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que des oppositions sont toujours en cours contre ce projet, de même qu'une demande de récusation de tout le Conseil communal dans ce dossier. La décision de la Préfecture est désormais tombée : le Conseil communal a totalement le droit de fonctionner dans ce dossier. Cette demande de récusation a dès lors été rejetée, avec un préavis du Préfet qui reconnaît l'utilité publique de ce bâtiment. En ce qui concerne le permis de construire, M. HELBLING indique que la commune est toujours dans l'attente d'une décision de la Préfecture.

*Interventions du  
Conseil communal*

- **Informatique scolaire**

Mme Françoise SAVARY fait l'état des lieux sur les investissements informatiques scolaires au 31 décembre 2015.

	Equipements	Etat Grand-Pré	Etat Cité
Classes	Tableau blanc / noir	+/- ✓ <sup>1)</sup>	✓
	Beamer simple	+/- ✓ <sup>1)</sup>	✓
	Visualiseur	+/- ✓ <sup>1)</sup>	✓
	Equipement audio	+/- ✓ <sup>1)</sup>	✓
Elèves	5 portables par salle (3H à 8H, 8 salles)	✓	À acquérir
	10 iPads par établissement	À acquérir	À acquérir
	18 portables sur 3 chariots par établissement	✓	✓
CE	1 portable par titulaire	✓	✓
	4 portables de réserve par établissement (remplaçants, bugs...)	✓	✓
Bâtiment	Couverture WiFi	✓	✓
	Multifonctions (photocopieurs, scanners, ...)	✓	✓
	Miniserveur	✓	✓
	Téléphonie	✓	

1) Le pavillon 3 sera équipé passés les travaux de réaménagement du bâtiment prévus en 2016.

L'équipement informatique du nouveau bâtiment de Grand-Pré est maintenant doté d'une infrastructure ultraprofessionnelle, avec une possibilité d'évolutivité importante grâce aux contrôleurs et serveurs dématérialisés.

Avec des processus bien définis et efficaces, le total des dépenses s'est monté à 307'480 francs, sur un budget de 393'100 francs, dont un boni de 85'520 francs. Dans ce montant est aussi compris l'équipement de la nouvelle salle communale ainsi que le réseau wifi et la téléphonie du Pavillon 3, puisque les deux bâtiments sont liés et forment un tout. Ce dernier équipement sera réutilisé après le réaménagement du bâtiment du Pavillon 3 lui-même, qui sera alors aussi doté, une fois passés ces travaux, de tableaux blancs, beamers, équipement audio...

Du côté de Cité, Mme SAVARY indique qu'il reste à investir les cinq portables par classe pour les 3H à 8H et les iPads pour les primaires également.

La situation financière s'établit ainsi :

Au niveau financier, la situation est la suivante à ce jour :

Exercice	21.506,02	
	Budget	Comptes
2013	145'000.00	105'206.70
2014	140'000.00	19'289.45
2015		130'160.95
2016	150'000.00	
2017	140'000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>575'000.00</b>	<b>254'657.10</b>

A quoi ajouter (dépenses 2016, estimation) :

- Le coût de l'acquisition et de l'installation du système de projection dans cinq salles de classe du pavillon 3 est estimé à  
Frs 40'000.-
- Le coût de l'acquisition des portables élèves (Cité) et des 10 tablettes par établissement (les deux établissements), estimé à  
Frs 70'000.-

Mme SAVARY relève qu'un peu plus de 200'000 francs vont rester sur le budget total et évoque plusieurs raisons à cela. Par mesure d'économies, il a été décidé de fournir cinq ordinateurs par classe au lieu de six ; il a été renoncé à l'achat des appareils photo et des caméras ; pour les enseignants, des Macbook Air ont été acquis au lieu des Macbook Pro ; il a été renoncé aux tableaux interactifs. Enfin, Mme SAVARY indique que les investissements groupés en 2015 pour Grand-Pré et Cité ont permis d'obtenir de très bons rabais de quantité.

#### - **Marly Innovation Center**

M. Olivier LE CAM informe que le Conseil communal a rencontré à plusieurs reprises les responsables du Marly Innovation Center (MIC) pour convenir, pour la prochaine législature, d'un mode de taxation des eaux usées concernant leur site. Sachant que ce site a maintenant une production industrielle quasiment nulle, avec de faibles volumes d'eaux sales rejetées, leur proposition, qui doit encore être confirmée, est de ne plus être taxé suivant la clé de répartition initiale, calculée par le bureau d'ingénieurs qui conseille l'AIGN (Association pour l'épuration des eaux du bassin versant Gérine-Nessler), mais d'être taxé comme n'importe quel consommateur marlois à 1 francs 30 le mètre cube d'eau rejetée. Cette formule de taxe selon le principe du pollueur-payeur lui est plus favorable.

#### - **Evénements importants**

M. Eric ROMANENS annonce que le Conseil général recevra, avec le procès-verbal de cette séance, la répartition des subsides alloués au Club sportif pour les différentes sections. Il indique aussi la répartition d'un montant supplémentaire de 2'000 francs, qui a été alloué par la Ville de Fribourg suite à la bonne réussite financière des deux dernières arrivées du

Tour de Romandie. Ce montant sera réparti entre les seize sociétés qui ont un mouvement junior ; elles percevront chacune 125 francs de plus que les subventions ordinaires.

Dans le cadre du sport, M. ROMANENS rappelle le 21<sup>e</sup> Mémorial Jean-Tinguely qui se déroulera les 26, 27 et 28 décembre à la patinoire. Huit équipes picolos s'affronteront, de même que dix équipes moskitos. Au programme également une équipe des Pingouins de Moscou.

M. ROMANENS adresse un merci particulier à toutes les personnes qui ont œuvré pour la réussite du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Bibliothèque régionale. L'idée d'associer à la manifestation le dessinateur de la Liberté Alex a engendré un énorme succès. Un merci également à ceux qui sont venus donner un coup de main spontanément et qui ont finalement assumé leurs promesses, à l'exemple de M. Benjamin PAPAUX.

Sur le budget de 8'000 francs voté l'année dernière, M. ROMANENS annonce des dépenses pour un total de 6'000 francs.

## **5. Divers**

### **Subvention indirecte**

Mme Deborah ARNAUD (MV) rappelle à M. ROMANENS qu'elle lui avait demandé (il y a 364 jours...) de lui fournir une vue d'ensemble de ce qui est financé pour le foot à Marly et ce que le FC Marly verse en contrepartie. Mme ARNAUD attend toujours ces informations.

***Intervention de  
Mme ARNAUD***

M. Eric ROMANENS indique que tout ne relève pas de son dicastère. En ce qui concerne le FC Marly, M. ROMANENS ne s'occupe que de la subvention qu'il alloue. Pour le reste, ce sont des heures qu'effectue l'édilité pour tondre les terrains de football, ou des heures d'utilisation des halles de sport pour les entraînements hivernaux. Le nombre d'heures de tonte des terrains figure dans le rapport de gestion. Quant à l'utilisation des halles de gym durant l'hiver, M. ROMANENS informe qu'à Cité le tarif horaire est de 49 francs, tandis qu'à Grand-Pré il est de 55 francs.

***Réponse du  
Conseil communal***

Mme Deborah ARNAUD (MV) répète qu'elle souhaite obtenir une vue d'ensemble de ce qui est fourni aux clubs. Dans le cadre des mesures d'économies, elle désire en effet qu'il y ait une vue claire à ce sujet.

***Intervention de  
Mme ARNAUD***

Dans la mesure du possible, M. Eric ROMANENS indique qu'il établira un tableau, mais il relève que ce dernier ne sera pas exhaustif et ne reflétera pas forcément la vérité. En effet, selon lui, s'il convient de tout trier, on en a pour des années.

**Réponse du  
Conseil communal**

**Site internet**

M. Kurt SAGER (PLR) relève que le site internet de la commune, marly.ch, est très riche en informations. Il est bien fait et régulièrement mis à jour et M. SAGER remercie les personnes responsables. Il constate qu'on y trouve presque tout, des informations pour les nouveaux arrivés à l'histoire de la commune, en passant par les informations culturelles et sportives, celles relatives aux élections et votations, et aussi celles concernant le Conseil général avec tous les documents qui ont été traités depuis le début de cette législature dans cette salle. Dans le chapitre Santé et Social, page enfants et jeunesse, les parents intéressés trouvent une quantité d'informations sur les services de puériculture, garderie, école maternelle, ludothèque, avec à chaque fois une page spécifique comportant des informations. Il y a cependant une exception. Dans le très bref paragraphe concernant notre crèche Les Poucetofs, communalisée depuis plus de deux ans, les parents n'y trouvent pas de liste des jours de fermeture, pas d'information au sujet des contributions à payer pour la garde des enfants par les parents en fonction de leur situation financière et pas de statistiques d'occupation de la crèche, et même pas le règlement de la crèche. Il s'interroge sur ces lacunes. M. SAGER estime que si ces documents existent, il n'est pas compliqué de les insérer sur une page dédiée à la crèche sur le site communal. M. SAGER offre volontiers son aide à ce sujet, évidemment bénévolement.

**Intervention de  
M. SAGER**

Mme Mary Claude PAOLUCCI admet que M. SAGER a raison. Elle indique qu'une première information est élaborée actuellement et sera mise en ligne prochainement. Ce sera une première mouture allégée, car un travail plus en profondeur est en cours. Dans le premier tiers de l'année prochaine, Mme PAOLUCCI espère que tout sera inséré sur le site internet.

**Réponse du  
Conseil communal**

- **Marly en rose**

M. Bruno RÜEGER (PS) se réfère à la dernière séance du dernier Conseil général et à l'intervention de Mme France LACOTTE (PLR) qui a interpellé le Groupe socialiste à propos du texte paru dans le journal « Marly en rose » traitant de la communalisation de la crèche Les Poucetofs. Si les membres PS présents lors de la dernière rencontre interne ont relevé la pertinence de

**Intervention de  
M. RÜEGER**

la question posée par de Mme LACOTTE, ils ont estimé que le choix du canal pour la transmettre ne l'est pas du tout. En effet, « Marly en rose » n'est pas un organe de presse officiel et ses articles sont signés.

De plus, le Groupe PS s'étonne de la demande de Mme LACOTTE, car tous les chiffres demandés par elle-même lors de la précédente réunion de la Commission de la crèche lui ont été fournis par le Secrétariat communal.

Comme il n'y aura pas de deuxième séance du Conseil général en décembre et que le Bureau ne va pas se prononcer cette semaine, Mme Dominique ALT (PDC) estime tout de même assez intéressant que les chiffres présentés ce soir par Mme LACOTTE fassent l'objet d'une analyse complémentaire dans le cadre des mesures globales de la commune et qu'il y ait une prise de position formelle qui puisse suivre.

***Intervention de  
Mme ALT***

### **Tir des Conseillers**

M. Eric ROMANENS annonce le résultat du tir des Conseillers 2015. Pour la première fois, ce tir n'a pas eu lieu à 300 mètres, mais au petit calibre. Cela a sans doute permis à un plus grand nombre de personnes de pouvoir profiter des installations de la Société de tir de Marly et des conseils avisés des moniteurs qui étaient sur place.

***Intervention du  
Conseil communal***

- 10<sup>e</sup> rang : Mme Dominique ALT (69 points) ;
- 9<sup>e</sup> rang : Mme Françoise SAVARY (76 points) ;
- 8<sup>e</sup> rang : M. Maurice HORNER (79 point) ;
- 7<sup>e</sup> rang : M. Alexandre BRODARD (82 points) ;
- 6<sup>e</sup> rang : M. Julien D'AGOSTINI (88 points) ;
- 5<sup>e</sup> rang : M. Jean-Marc BOECHAT (89 points) ;
- 4<sup>e</sup> rang : M. Dominique SCHORDERET (90 points) ;
- 3<sup>e</sup> rang : M. Bertrand SPÄTH (91 points) ;
- 2<sup>e</sup> rang : M. Marc ROMANENS (91 points) ;
- 1<sup>e</sup> rang : Mme Claudia CLEMENT (92 points).

Mme CLEMENT étant excusée ce soir, c'est le Président de la Société de tir qui lui remettra personnellement sa channe. Pour le premier des messieurs, c'est avec honneur et grand plaisir que M. ROMANENS remet la coupe à son fils Marc.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Lionel WALTER, remercie le Conseil général pour le travail produit tout au long de l'année, pour avoir débattu de manière générale dans le respect des autres. Il tient particulièrement à souligner le travail effectué par le Conseil communal, et

***Intervention du  
Président***

adresse un merci à l'ensemble du personnel communal qui fait fonctionner notre commune au quotidien. M. WALTER adresse ses vœux de belles fêtes de fin d'année à tous les membres du Conseil général, ainsi qu'à leurs familles. Puissent-elles être un îlot de paix et de partage au milieu des turbulences et des horreurs de notre monde, surtout et particulièrement ces derniers temps.

M. Jean-Pierre HELBLING remarque que cette séance de Conseil général est la dernière de l'année, mais aussi la dernière de la législature puisque cette autorité législative sera renouvelée en février de l'année prochaine, tout comme le Conseil communal. Pour ce dernier, la séance d'assermentation est fixée au samedi 16 avril 2016. Pour les Conseillères et Conseillers généraux, l'assermentation par le Préfet se fera lors de la séance constitutive du Conseil général, qui est fixée au 27 avril 2016.

***Intervention du  
Conseil communal***

Qui dit fin de législature peut aussi dire bilan, rétrospectives. Mais ce soir, M. HELBLING ne veut pas énumérer une longue liste, fastidieuse, de faits heureux ou moins heureux survenus durant cette dernière période. Le seul regard en arrière qu'il s'est autorisé est réservé aux remerciements pour tout le travail effectué durant ces 5 dernières années. En effet, M. HELBLING présente tout d'abord ses plus chaleureux mercis au Président du Conseil général, M. Lionel Walter, aux membres du Bureau et bien entendu à tous les Conseillères et Conseillers généraux, pour leur engagement au profit de notre commune. Il remercie toutes les commissions et toutes les personnes qui ne font pas partie du Conseil général mais qui ont apporté leur contribution pour le bien de notre village.

Toute la gratitude de M. HELBLING va à l'ensemble du personnel communal qui, jour après jour, accomplit ses tâches pour satisfaire nos concitoyennes et concitoyens. Son travail est parfois difficile car, exerçant son activité sur le terrain, il est souvent au front et doit faire face à toutes sortes d'imprévus ou de problèmes qui devraient être résolus dans l'heure qui suit. Un merci tout spécial à notre Secrétaire général, M. Luc MONTELEONE, secondé par Mmes Isabelle HEMMER et Martine BOZIER. M. HELBLING saisit cette occasion pour féliciter Mme HEMMER pour l'obtention de son diplôme de spécialiste en Ressources Humaines avec Brevet fédéral.

Enfin, il remercie le public et les représentants de la presse qui ont suivi régulièrement les débats du Conseil général, ainsi que Mme et M. BUSSARD, aidés et assistés par Mme ROULIN, pour leur disponibilité lors de nos séances.

En cette fin d'année, M. HELBLING souhaite encore à tous un joyeux Noël, de belles fêtes et bien entendu une bonne et heureuse nouvelle année. Que la santé et la réussite soient au rendez-vous.

C'est dans cet esprit que M. HELBLING convie l'assemblée à partager le verre de l'amitié après la séance.

La séance est close à 23h15 par le Président.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président  
Lionel WALTER

Le Secrétaire  
Luc MONTELEONE